



Faculté des Lettres

Département de français

Cours de linguistique

Réuni par

Dr. Tag Khaled

2022-2023

Contenu

La sémantique

Syntaxe et sémantique : domaines de la description grammaticale

Les règles grammaticales

La grammaticalité et l'acceptabilité

Définition et objet de la syntaxe :

L'étude syntaxique chez Tesnière et chez Chomsky

La sémantique : domaine de la description grammaticale

Définition de la sémantique

Les structures phrastiques : profonde et de surface

Etude de la phrase

La structure hiérarchique de la phrase

Les classes syntaxiques

La subdivision des catégories syntaxiques :

La subdivision sémantique

Les groupes constituants de la phrase

Catégories et fonction

La construction phrastique minimale

La construction phrastique étendue

Qu'est-ce que c'est que la lexicologie?

Objet de la lexicologie et les liens entre la lexicologie et les autres branches de la linguistique

Le lexique

Qu'est-ce que la différence entre lexique et vocabulaire ?

Vocabulaire passif et vocabulaire actif

Qu'est-ce qu'un mot ?

Qu'est-ce qu'un dictionnaire ?

Lexicographie

La sémantique lexicale

Qu'est-ce qu'un nom?

Les noms typiques

La sémantique du nom

La synonymie lexicale

Antonymie

Hyperonymie & hyponymie

Champ lexical

L'emprunt

La polysémie

POLYSÉMIE ET CHAMP SÉMANTIQUE

SENS PROPRE ET SENS FIGURÉ

SENS CONCRET ET SENS ABSTRAIT

SENS SPÉCIALISÉ ET SENS GÉNÉRAL

SENS CONTEXTUEL

LES DÉRIVATIONS

La dérivation (proprement dite)

**La conversion, ou dérivation
impropre**

La dérivation inverse

La composition

La composition « populaire »

La composition savante

La troncation

La siglaison

Les sigles

Les acronymes

Syntaxe et sémantique : domaines de la description grammaticale :

La grammaire prend en charge plusieurs niveaux de description que l'on appelle : les composants ou les domaines de la grammaire qui sont :

- La description de la matière et la forme sonore des signifiants : la phonologie.
- L'étude de tout ce que relève de la structure interne des mots : la morphologie.
- La description de la combinaison et l'ordre des mots dans la phrase et les phénomènes d'accords : la syntaxe.
- L'étude du sens dans la langue : la sémantique.

Les deux niveaux associatifs et successifs (la suite des sons et l'interprétation) organisent la structure générale des énoncés. Entre ces deux niveaux d'organisation s'étagent quatre niveaux au minimum : " Tout énoncé opère une association entre une suite de sons et une interprétation. Ce codage est pourtant loin d'être direct, parce qu'entre ces deux niveaux extrêmes d'organisation s'étagent des niveaux intermédiaires. Chacun de ces niveaux se définit par

la spécificité de ses unités et de leurs règles de combinaison, mais aussi par le type de rapport qu'il entretient avec les autres niveaux"

Les règles grammaticales :

Chomsky déclare : "La personne qui a acquis la connaissance d'une langue a intériorisé un système de règles qui relie les sons et les significations d'une manière particulière. Le linguiste qui construit la grammaire d'une langue ne fait que proposer un système sur ce langage intériorisé"². La règle se distingue des productions individuelles dont elle fait la description d'une propriété commune, par l'explication de deux abstractions complètement différentes : abstraction concernant des aspects pertinents et

1 RIEGEL M. et al, grammaire méthodique du français, PUF, 2004, p.20 2 CHOMSKY N : 1970, P.26, cité par : RIEGEL M. al : Grammaire méthodique du français, PUF, 2004, P.17.

abstraction de ce qui n'est pas accessible à l'observation. C'est le rôle de linguiste qui fait la description explicite de la grammaire implicite intériorisée par les usagers. La seule solution est de partir des régularités découvertes dans les énoncés pour découvrir le système caché de règle. Le linguiste, quand il étudie la grammaire d'une langue en termes de catégories de règles, il le fait méthodiquement et explicitement pour dériver les phrases

parfaitement formées de cette langue. Il doit écarter provisoirement tout ce qui est étranger à ses préoccupations.

La grammaticalité et l'acceptabilité :

La grammaticalité recouvrirait seulement de l'acceptabilité la partie déterminée par les règles de la bonne formation des énoncés (morphologiques, sémantiques, syntaxique et pragmatiques). La grammaire est considérée comme le lien des contenus et des pratiques communicatives à des formes. Une phrase acceptable est une phrase qu'on peut lui faire, sans difficulté, une interprétation du sens et on peut imaginer un ou plusieurs contextes sans problème. Sans faire de confusion entre ce que le linguiste relève de l'acceptabilité des énoncés avec ce que le concerne seulement la grammaticalité. La tâche consiste à évaluer les énoncés dans le cadre de sa propre théorie. 1.3. Syntaxe : domaine de description grammaticale

Définition et objet de la syntaxe :

Étymologiquement, la syntaxe vient du grec syntaxis qui veut dire la mise en ordre, la disposition, l'assemblage¹. Elle est l'unité intermédiaire entre les deux niveaux : des mots et de la phrase. Elle ne se limite pas à l'ordre linéaire des mots mais elle définit le

regroupement en syntagmes. La syntaxe est un domaine de description grammaticale qui décrit la combinaison et

1 Ibid. P.22.

l'ordre des mots dans la phrase, les phénomènes d'accord (les variations imposées par certains mots aux autres cas du genre et de nombre 1.) La syntaxe d'accord sur laquelle repose la syntaxe scolaire. Or, la dépendance ou la syntaxe de Tesnière et Chomsky dans laquelle ils font des relations de dépendance. Le réseau de relations de dépendance est critiqué par les distributionnalistes qui sont contre l'intervention du sens dans la décomposition de la phrase mais ils l'analysent en constituants immédiats : "La syntaxe constitue avec la morphologie la base de la grammaire traditionnelle. Quel que soit le cadre théorique choisi par les linguistes, elle reste le passage obligé pour expliquer la forme des phrases ." 2 On ne donne pas à l'avance, les composants de la phrase et les manières de combinaison. La syntaxe met en évidence les principes selon lesquels les expressions complexes se décomposent en éléments plus simples. Leur identification se base sur des procédures de segmentation et de classification.

L'étude syntaxique chez Tesnière et chez Chomsky :

Tesnière insiste sur la notion de fonction et de forme. Il considère que la première (fonction) est la source d'enrichissement de la forme, en syntaxe. Il étudie la grammaire comme un système des lois d'organisation et de fonctionnement. Selon Tesnière, il faut se baser sur sa pratique pour élaborer une théorie en relation, d'une part, à une nouvelle pratique, et d'autre part à des applications. Tesnière fait la différence entre deux plans : le plan de contenu (de la pensée) dont les catégories sont universelles, et le plan de la forme (de la langue) où les catégories sont variables. Tesnière par contre à Chomsky considère que le plan sémantique est celui qui fonde la syntaxe. Dans la description phrastique, il met sur le même plan le sujet et l'objet.

1 DUCROT O, TODOROV T, Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage, Paris, Seuil, 1972, P.71. 2 SIOUFFI C, VAN RAEMDONK D, 100 fiches pour comprendre la linguistique, Paris, Bréal, 1999, P.47.

"Une phrase peut être sémantiquement absurde tout en étant structurellement parfaitement correct"¹. Chomsky prend la distinction entre les deux plans (fait par Tesnière) comme une référence pour faire sa propre distinction entre : structure profonde et structure de surface. Chomsky, contrairement à Tesnière,

hiérarchise le sujet et l'objet pour qu'il trouve l'opposition traditionnelle : sujet et prédicat.

La sémantique : domaine de la description grammaticale

Définition de la sémantique :

La sémantique est la discipline qui étudie le sens dans la langue avant : "lois qui président à la transformation du sens"². D'origine grecque, la sémantique veut dire *semantikos*, dérivé adjectival de *semainein*; qui désigne signifier³. Elle fait la description de notre compétence qui nous permet l'interprétation des énoncés et l'évaluation de leur bonne formation aussi la reconnaissance des relations de sens comme : la synonymie, la paraphrase, l'implication, l'incompatibilité, etc. L'identification et le classement des unités du système (phonèmes et morphèmes), chez Harris ne font l'interpellation du sens que pour dégager des oppositions pertinentes. En utilisant l'application de procédures formelles qui exclu tout recours au sens, l'analyse d'un corpus résulte l'identification et le classement des phonèmes et des morphèmes. Les représentations théoriques du sens des morphèmes lexicaux font l'objet de la sémantique lexicale. Tandis que la sémantique grammaticale étudie le sens des morphèmes grammaticaux. La sémantique lexicale attribue aux noms les traits

sémantiques inhérents (humain/inhumain, animé /inanimé, etc.) et aux verbes et adjectifs

1 TESNIERE L, élément de syntaxe structurale, Paris : Klincksieck, p.46, cité in www.revue-txto.net 2 BREAL M.1883, cité par, SIOUFFI G, VAN RAEMDONK D, 100fiches pour comprendre la linguistique, Paris, Bréal, 1999, p.48. 3 RIEGEL M.et al : Grammaire méthodique du français, Quadrige, 2004, p.17.

les traits de sélection contextuelle pour rendre compte de la compatibilité sémantique des unités de la phrase entre elles. La lexicographie, qui associe les unités lexicales des paraphrases fondées sur des équivalences sémantiques, a vérifié ces descriptions. "Au total, l'interprétation sémantique d'une phrase peut être décrite sous la forme d'un ensemble d'instructions permettant à l'allocutaire de construire une représentation sémantique à partir de ses connaissances grammaticales"¹. La description des valeurs des catégories flexionnelles de la personne, du genre, du nombre, du temps, du mode et de la voix, ainsi que la signification des relations syntaxiques entre les composants de la phrase, fait l'objet de la sémantique grammaticale.

Les structures phrastiques : profonde et de surface :

La structure profonde et la structure de surface déterminent l'interprétation sémantique d'une expression. Les informations nécessaires pour l'interprétation sémantique se trouvent dans une structure profonde de la phrase. Cette dernière met en jeu des lexèmes qui apparaîtront à la surface de la phrase quand elle est énoncée étant qu'élément du vocabulaire. Elle est sous-jacente à la structure grammaticale de surface, en sémantique générative. Au temps où la phrase est constituée par le sujet parlant, les rôles sémantiques sont assignés aux lexèmes.

L'étude de la phrase :

Définition de la phrase :

La phrase peut être définie sous plusieurs champs d'étude : morphologique, sémantique. En syntaxe, la phrase présente l'unité maximale de l'étude syntaxique : "La phrase est le niveau supérieur de la syntaxe : c'est,

1 RIEGEL M.et al : Grammaire méthodique du français, Quadriga, 2004, P.24.

dans son ordre, une totalité indépassable elle ne peut être dépassée qu'à condition de changer de niveau, et de passer au niveau du

texte"1. Elle se définit, syntaxiquement, comme unité complète et autonome ; elle est construite". Une unité se détermine par sa relation d'intégration à l'unité de rang supérieur : le mot est l'intégrant de phrase" 2 sans qu'elle soit un constituant" elle n'entre pas dans une construction syntaxique d'ordre supérieur et n'a donc pas de fonction grammaticale au sens ordinaire du terme"3.Ces deux critères s'expliquent par l'indépendance de la phrase dans le discours c'est-à-dire elle n'est pas un constituant dans un ensemble supérieur.

La structure syntaxique de la phrase :

La structure hiérarchique de la phrase : Une séquence de mots qui formule une unité c'est le syntagme. Il faut vérifier s'il est possible de la déplacer en bloc, de l'effacer complètement ou de lui substituer par un seul mot, pour dire qu'une séquence de mots est un syntagme. Les énoncés se présentent sous forme linéaires de suites de mots. Si deux mots se suivent cela n'indique pas obligatoirement qu'ils sont en relation syntaxique direct car le regroupement syntaxique n'est pas seulement la succession des mots dans la phrase, à titre d'exemple : a) Cette fois-ci Paul rit. b) Le frère de Paul rit.4

Le mot Paul dans la phrase (a), est le sujet du verbe rit, tandis que dans la phrase (b) Paul est le complément du nom frère, malgré que les deux phrases se terminent par la séquence : Paul rit.

1 LE GOFFIC P, Grammaire de la phrase française, Paris, Hachette, 1993, P.8. 2 BENVENISTE E, Problèmes de linguistique générale, vol.1, P.124, cité par LEHMANN. A, MARTINBERG THET F, Introduction à la lexicologie sémantique et morphologie, Paris, Nathan, 2003, P.1, 2. 3 RIEGEL M, et al, Grammaire méthodique du français, Paris, Hachette, 2004, P.8. 4 RIEGEL M. et al : Grammaire méthodique du français, Quadrige, 2004, P.110.

Les classes syntaxiques :

La classe de mots est une classe distributionnelle. Elle se définit par l'ensemble des mots qui peuvent occuper les mêmes positions dans la structure de la phrase. Les différentes parties du discours ne se distinguent pas par propriétés sémantiques. Le type de fonction qu'un mot remplit c'est la nature d'un mot, selon le processus distributionnel. La définition de toutes les unités syntaxiques de phrase est de la même manière. Les parties du discours qu'un mot peut occuper : l'article, le pronom, le nom, l'adjectif, le verbe, l'adverbe, la préposition, la conjonction et l'interjection. Chaque mot apparaît dans les positions

correspondantes à sa nature. Pour rendre compte des conditions totales de l'insertion des mots dans la phrase, l'information catégorielle dans le sens de partie du discours est insuffisante. Les parties du discours doivent donc être subdivisées en sous classes.

La subdivision des catégories syntaxiques :

Les unités lexicales d'après leurs possibilités de cooccurrence avec d'autres catégories dans la phrase sont sous catégorisées par les grammaires traditionnelles. Ces dernières subdivisent la catégorie du verbe en sous catégories : verbes intransitifs, verbes transitifs directs, verbes transitifs indirects, verbe à double complémentation indirecte, etc. Aussi pour les noms (catégorie de nom), ils se distinguent en : noms propres et noms communs, les adjectifs : qualificatifs ou relationnels, avec ou sans complément.

La subdivision sémantique :

Il n'est pas suffisant d'identifier le mot par sa catégorie syntaxique mais il faut spécifier sa nature sémantique. Les règles de sous catégorisation sémantiques sont appliquées entre les mots-têtes des constituants : entre le verbe, son sujet et son objet ou entre le nom et son adjectif ou son complément, etc. Exemple : Le sujet et l'objet du verbe boire doivent faire la vérification des traits : [Liquide] et [animé]¹

2.2.3. Les relations actantielles : les rôles

sémantiques des relations lexicales : Impossible de faire une liste des rôles sémantiques valables universellement. Plusieurs et différents sont les inventaires en quantité et en qualité selon les modèles d'analyse, la finesse et le degré de distinctions et de généralité visée. "La phrase peut aussi être envisagée comme une sorte de mini-pièce de théâtre où différents acteurs jouent différents rôles : ainsi dans : le chat a mangé la souris, on verra naturellement deux acteurs (actants : terme repris à Tesnière) participant, l'un comme agent, l'autre comme patient, à l'action manger"². Dans l'exemple précédent : le chat : est le sujet, la souris c'est l'objet du procès, deux actants au rôle bien déterminé, les deux noms sont animés et propres à jouer chacun des deux rôles. Dans un schéma actanciel spécifique, le rôle sémantique de chaque forme grammaticale est conféré par sa place. La syntaxe fait l'analyse syntaxique et l'interprétation du sens transmises par la sémantique. Ces deux se complètent, s'enforment et se contrôlent. Les schémas actanciels étendent

1 RIEGEL M. et al : Grammaire méthodique du français, Quadriga, 2004, P.122. 2 RIEGEL M, et al, Grammaire méthodique du français, Paris, Hachette, 2004, P.16.

les verbes et les adjectifs aux noms qui ont une relation sémantique et morphologique. 2.3. Les groupes constituants de la

phrase : Les groupes constitutifs de la phrase reposent sur des catégories élémentaires.

Catégories et fonction :

Quatre sont les catégories élémentaires et fondamentales à la formation syntaxique d'une phrase (les constituants de phrase) ; deux catégories suffisantes pour la formation d'une phrase ou ce que l'on appelle les catégories majeures : le nom et le verbe ; deux catégories mineures qui ne peuvent être ni sujet ni prédicat : l'adjectif et l'adverbe.

Les construction phrastiques : minimales et étendues

La construction phrastique minimale :

Kuroda dit : "le terme sujet et corrélativement le terme prédicat sont, comme termes techniques en grammaire, désespérément ambigus"1. Dans la grammaire générative toute phrase peut avoir une réduction bipartite à la séquence ordonnée : GN-GV. La réduction bipartite est traduite par le symbole : P (P= GN+GV). Pour instaurer la relation prédicative nécessaire à la construction d'une phrase, le couple : GN-GV est suffisant. Le GN sujet ou ce qu'on l'appelle aussi "thème" (ce dont on parle) est le support de la notion d'une phrase. Le GV ou d'autre terme "rhème" (ce que l'on en dit) véhicule un rapport notionnel à propos du sujet. Il est

nécessaire de distinguer entre prédicat grammatical au sens de groupe verbal et prédicat de la notion logique utilisée dans les représentations sémantiques des phrases.

1 KUROD S Y, Le jugement catégorique et le jugement théique, Langage, 30, 1973, P.85, cité par : RIEGEL Met al, Grammaire méthodique du français, Quadrige, 2004, P.127.

La construction phrastique étendue :

La phrase étendue est le résultat d'enrichissement de la phrase minimale par l'addition successive d'éléments facultatifs aux éléments essentiels à des niveaux différents de la structure hiérarchique de la phrase : des éléments facultatifs apparaissent à côté du GN Sujet et du GV par un nombre illimité : le complément circonstanciel (cette appellation traditionnelle est justifiée par l'écriture propriétés interprétatives et formelles). Par exemple : Pendant des années, le chien effrayait les enfants.¹ Les éléments facultatifs s'insèrent, aussi, directement dans le GN, ou dans les éléments facultatifs qui sont eux même insérés dans le GN. Exemples : Le gros chien effrayait les enfants. Le gros chien de la concierge effrayait les enfants. Le gros chien de l'ancienne concierge effrayait les enfants. L'insertion des éléments facultatifs concerne même les éléments facultatifs de type adverbial ou

prépositionnel qui s'insèrent dans le G.V. Exemple : Le chien effrayait énormément les enfants.

Qu'est-ce que c'est que la lexicologie?

Après la phonétique et la phonologie, qui s'occupent des sons, et la morphologie qui s'occupe des unités minimales de forme et de sens, nous arrivons dans la **lexicologie**, qui s'occupe des masses de mots qui forment le lexique d'une langue, et le stock lexical des individus. Nous verrons que la notion même de **mot** est assez complexe, et que l'étude des mots demande des procédures assez fines.

Pour saisir l'importance de la lexicologie, il vaut la peine de réfléchir sur nos capacités de manipulation lexicale. Chaque locuteur d'une langue possède des milliers de mots. Certains de ces mots sont utilisés tous les jours, mais d'autres n'apparaissent pas dans la bouche ou sous le stylo qu'une ou deux fois par année. Malgré cela, nous arrivons à trouver les mots qu'il nous faut dans un instant, sans même y faire attention. Il y a donc une question de stockage et d'accès qu'il faut examiner.

Mais avant même d'analyser les mots de la langue, il faut commencer par préciser ce qu'on étudie. Qu'est-ce que c'est qu'un mot?

###PAGE_FROM	login	4	/encyclopedie/lin	2
--------------	-------	---	-------------------	---

La lexicologie est l'étude de la signification des unités qui constituent le lexique d'une langue. À ce titre, elle participe de la sémantique : on peut la dénommer sémantique lexicale, par opposition à la sémantique grammaticale, qui s'occupe d'une part de la signification des mots morphologiquement complexes, et d'autre part de la signification des structures syntaxiques. La lexicologie doit être distinguée de la lexicographie, qui a pour objet la confection et l'écriture des dictionnaires – qu'il s'agisse de dictionnaires sur support papier, ou de dictionnaires électroniques. Les deux points de vue peuvent toutefois se trouver réunis, comme dans le cas de la lexicologie dite explicative et combinatoire, développée autour d'Igor Mel'chuk à Montréal, qui propose une méthode de construction d'articles de dictionnaire fondée sur la théorie linguistique appelée Sens-Texte. Il s'agit là d'une entreprise d'ordre essentiellement théorique : recourant à un

métalangage complexe, le dictionnaire élaboré sur ces bases, qui décompose le sens selon des principes rigoureux et décrit exhaustivement la combinatoire syntaxique et lexicale, ne contient de fait que quelques centaines d'articles.

Pour décrire et représenter la signification des unités lexicales, les lexicologues ont élaboré diverses théories. L'approche classique, héritée des Anciens, recourt aux concepts logiques d'intension et d'extension, et considère que la signification d'une unité donne les conditions nécessaires et suffisantes que le réfèrent (objet ou situation du monde) doit satisfaire pour pouvoir être dénommé par cette unité. L'approche structuraliste, reprenant la notion saussurienne de valeur, a proposé de décomposer la signification des unités en traits distinctifs appelés sèmes, et de regrouper les unités en champs lexicaux en fonction des sèmes qui leur sont communs : c'est ce que l'on appelle l'analyse componentielle (ou sémique). D'autres approches plus récentes (les unes par stéréotype, les autres par prototype) ont remis en cause les principes logiques de l'approche classique ; rejetant l'idée de conditions nécessaires et suffisantes, ces approches raisonnent en termes de gradients allant du plus au moins prototypique :

ainsi, par exemple, le moineau est-il un représentant de la catégorie « oiseau » plus prototypique que l'autruche.

Un autre secteur théorique actuellement très productif est celui de la phraséologie, c'est-à-dire l'étude des tournures considérées comme typiques d'une langue, du fait de leur fréquence ou de leur caractère idiomatique ; les notions centrales sont ici celles de « figement » et de « collocation ». Il existe des degrés dans le figement : une expression est dite totalement figée lorsqu'elle n'accepte aucune variation et que son sens ne peut se déduire de la composition des sens de ses constituants (à propos d'un *fait divers*, il n'est pas possible de parler d'un fait « plus divers » qu'un autre ; *casser sa pipe* signifie « mourir », et non pas « briser sa bouffarde ») ; une expression est dite semi-figée lorsque l'on peut introduire des variations et que son sens n'est pas totalement opaque (à propos d'un *fait historique*, il est possible de parler d'un fait « plus historique » qu'un autre ; *brûler ses vaisseaux*, au sens de « s'interdire de reculer », expression ni totalement libre, ni totalement figée, se comprend sur la base d'une métaphore). Une collocation est une expression qui comporte plusieurs (généralement deux) constituants en forte affinité : ainsi *instaurer un embargo* ou *abolir la peine de mort*.

À côté de ces travaux théoriques, certaines approches portent plus spécifiquement sur le lexique appréhendé à partir de textes, dans une langue donnée : ainsi, par exemple, la lexicométrie (désormais appelée « textométrie »), qui est l'étude quantitative du vocabulaire et qui permet, comme il a été dit plus haut, de caractériser certains usages dans le discours. D'autres se spécialisent dans un secteur particulier du lexique : ainsi l'onomastique, qui étudie les noms de

C200012

Le mot lexicologie contient deux radicaux grecs: *lexicon* – vocabulaire et *logos* – étude, la traduction littérale du terme lexicologie étant « étude du lexique, du vocabulaire ». Mais les définitions de la lexicologie sont variables selon les linguistes. L'école française tend vers le traitement de la lexicologie en discipline composante de la sémantique (Touratier, Picoche). On en étudie les mots sur plan syntactico – sémantique. L'école russe envisage la lexicologie comme discipline autonome, branche de la linguistique, qui a comme objet d'étude – le mot: son origine, ses significations, son rôle dans le discours. (Stepanov, Lopatnikova). Dans le présent ouvrage les auteurs ont pour but de faire une synthèse de différentes

approches et d'en présenter le résumé. Ainsi **la lexicologie** est une branche de la linguistique qui étudie le vocabulaire d'une langue et ses problèmes, tels que: les voies de l'enrichissement du vocabulaire, le caractère systémique des mots dans la langue, le fonctionnement des unités lexicales, l'élaboration des dictionnaires etc.

L'objet d'étude de la lexicologie est le mot, ses particularités de sens, les voies de son apparition, les procédés de sa formation, etc. Mais la notion de mot est floue dans la linguistique moderne. A. Darmesteter indique que «le mot est un son ou un groupe de sons articulés auquel on attache une valeur intellectuelle. C'est un signe sonore, qui rappelle... soit l'image d'un objet matériel, soit l'idée d'une notion abstraite.» (25) J. Picoche propose le terme «unité lexicale» ou «lexie» pour «tout unité graphiquement simple ou complexe qui comporte en soi une idée, une notion.» (12) A. Dauzat en ajoute que «... le sens et la forme du mot sont instables.» (25) Un même mot sert presque toujours de signe à plusieurs idées: *timbre-poste, timbre en caoutchouc, le timbre d'une voix, etc.* La forme ne varie pas moins que le sens comme par exemple dans les formes des verbes: *écouter, tu écouteras, tu écoutas, etc.*

L'objet d'étude de la lexicologie n'est pas seulement un mot concret mais aussi les masses des mots qui forment le lexique d'une langue, et le stock lexical, le vocabulaire d'un individu.(28) Une remarque est à faire: les deux notions désignent des choses bien différentes. **Le lexique** est l'ensemble des mots d'une langue mis à la disposition des locuteurs, qui existe au niveau de la communauté. **Le vocabulaire** est l'ensemble des mots utilisés par un locuteur donné dans des circonstances données. Un vocabulaire suppose l'existence du lexique.

Tout individu possède **un vocabulaire actif**, bien compris de lui et utilisé spontanément pour s'exprimer et **un vocabulaire passif** qui n'est compris que d'une façon plus ou moins précise par l'individu. Il est clair que le vocabulaire actif d'un individu change avec le temps. On apprend des mots nouveaux (ou on en fabrique au moyen des mécanismes de créativité lexicale) et on les utilise. En même temps, il existe des mots qu'on laisse de côté, soit parce qu'ils sont passés de mode, soit parce qu'ils appartiennent au parler d'une autre couche d'âge.

L'étude d'un mot peut être envisagé sous deux angles: en synchronie et en diachronie. **En synchronie** le mot sera étudié à un moment déterminé de l'évolution de la langue.

En diachronie sera étudiée l'évolution du mot à travers le temps, son histoire depuis son origine. Le mot *poison* dans l'étude synchronique désigne *une substance toxique pouvant être mortelle*. Il existe des emplois figurés de ce mot. Dans le registre du langage familier le mot *poison* signifie *une personne insupportable*. L'étude diachronique montre que ce mot vient du latin *potionem* signifiant *boisson médicinale ou magique, qui peut être nocive*. Au cours de son évolution le sème essentiel *boisson* va devenir facultatif et, au contraire, le sème facultatif *nocif* deviendra essentiel.

Toute unité lexicale présente une intégrité sémantique, phonique et grammaticale. Ainsi la lexicologie est étroitement liée aux autres branches de la linguistique comme la grammaire, la phonétique, la stylistique, etc.

Le lien du lexique et de la grammaire se manifeste surtout dans le domaine de la formation des mots. La lexicalisation des formes grammaticales se fait par le passage des groupements syntaxiques libres en unités lexicales autonomes: *un sauve-qui-peut, un porte-manteau*. Le pluriel peut changer le sens du mot au singulier: *la lunette – подзорная труба, les lunettes – очки; la vacance – вакансия, les vacances – каникулы*. Le sens des mots dépend parfois du genre: *le page – la page*. Les liens

grammaticaux avec les autres mots peuvent aussi changer le sens des mots.

Objet de la lexicologie et les liens entre la lexicologie et les autres branches de la linguistique

Le terme « lexicologie », de provenance grecque, se compose de deux racines : « lexic(o) » de « lexikon » qui signifie « lexique » et « logie » de « logos » qui veut dire « mot, discours, traité, étude ».

En effet, la lexicologie a pour objet d'étude le vocabulaire ou le lexique d'une langue, autrement dit, l'ensemble des mots et de leurs équivalents considérés dans leur développement et leurs liens réciproques.

Le vocabulaire constitue une partie intégrante de la langue. Aucune langue ne peut exister sans mots. C'est d'après la richesse du vocabulaire qu'on juge de la richesse de la langue en entier. De là découle l'importance des études lexicologiques.

La lexicologie peut être historique et descriptive, elle peut être orientée vers une ou plusieurs langues. La lexicologie historique envisage le développement du vocabulaire d'une langue dès origines jusqu'à nos jours, autant dire qu'elle en fait une étude diachronique. Elle profite largement des

données de la linguistique comparée dont une des tâches est la confrontation des vocables de deux ou plusieurs langues afin d'en établir la parenté et la généalogie.

La lexicologie descriptive s'intéresse au vocabulaire d'une langue dans le cadre d'une période déterminée, elle en fait un tableau synchronique. La lexicologie descriptive bénéficie des études typologiques qui re-cherchent non pas à établir des rapports généalogiques, mais à décrire les affinités et les différences entre des langues indépendamment des liens de parenté.

Il n'y a guère de barrière infranchissable entre la lexicologie descriptive et la lexicologie historique, vu qu'une langue vivante envisagée à une époque déterminée ne cesse de se développer.

Ce cours de lexicologie sera une étude du vocabulaire du français moderne, considéré comme un phénomène dynamique. Quant à l'interprétation du terme « français moderne » nous nous rallions à l'argumentation de G. Molinié qui le situe dans la tranche temporelle allant du XVIIe siècle à l'époque actuelle.

Notons que la lexicologie est une science relativement jeune qui offre au savant un vaste champ d'action avec maintes surprises et découvertes.

Le système de la langue présente un ensemble d'unités hiérarchisées qui diffèrent par leur complexité et leur fonctionnement. En allant des unités plus simples aux plus complexes on distingue les phonèmes, les morphèmes, les mots, les propositions. Chacun de ces types d'unités constitue ce qu'on appelle un niveau de structure. Ce sont respectivement les niveaux phonologique, morphologique, lexical, syntaxique. Les unités de chaque niveau, en se combinant entre elles, forment les unités du niveau supérieur ; elles sont formées, à leur tour, d'unités du niveau inférieur.

La lexicologie étudie les unités du niveau lexical : les mots et leurs équivalents fonctionnels. Comme les mots sont en connexion avec les unités des niveaux immédiatement inférieur et supérieur, la lexicologie se trouve étroitement rattachée à la morphologie et à la syntaxe - ces deux parties de la grammaire.

En effet, la lexicologie ne peut entièrement négliger les catégories grammaticales des mots et leur structure

formelle qui sont du ressort de la morphologie. Le lien entre la lexicologie et la morphologie est particulièrement manifeste dans le domaine de la formation des mots. Les procédés et modèles de formation sont examinés par ces deux disciplines, mais sous des angles différents : la lexicologie s'intéresse à leur rôle dans l'enrichissement du vocabulaire, alors que la morphologie y voit des caractéristiques particulières propres aux parties du discours, elle en fait ressortir les valeurs grammaticales. Les principes de la classification lexico-grammaticale des mots sont également importants pour les études morphologiques et lexicologiques. Ainsi, par exemple, la répartition des mots parmi les parties du discours varie selon qu'on traite les unités telles que -clé, -pilote, -fleuve dans position-clé, école-pilote, roman-fleuve de mots ou de morphèmes (cf. l'élément -thèque qui se laisse interpréter comme racine ou comme suffixe selon les approches différentes). Notons aussi qu'une forme grammaticale peut se lexicaliser : à reculons, à tâtons.

Les contacts entre la lexicologie et la syntaxe sont aussi nombreux. Un des points de convergence est formé par les locutions phraséologiques dont le fonctionnement syntaxique rejoint celui des mots.

La lexicologie s'unit à la phonétique (phonologie). La pensée de l'homme trouve sa réalisation dans la matière sonore qui constitue le tissu de toute langue. Comme toute autre langue le français possède son propre système phonique caractérisé, entre autres, par les particularités de la structure sonore des mots qui ne sont pas sans intérêt pour la lexicologie. Il importe notamment de relever les traits spécifiques de la prononciation dialectale qui offre des déviations à la norme littéraire. Il est de même nécessaire d'avoir en vue que la prononciation des emprunts faits aux autres langues peut sensiblement s'écarter des règles de la prononciation française.

La lexicologie est aussi en contact avec la stylistique. Elle prend en considération l'emploi des vocables dans les styles variés de la langue.

Nous avons déjà constaté que la lexicologie se rattache à l'histoire de la langue. Pour juger correctement des faits du français contemporain il est indispensable de s'appuyer sur le passé de la langue.

Ainsi la lexicologie qui étudie un des niveaux de la langue et représente une discipline autonome ne peut être isolée des autres branches de la linguistique.

Le lexique

Le **lexique** d'une langue est l'ensemble de ses mots (somme des vocabulaires utilisés), ou de façon plus précise en linguistique de ses lemmes¹. Les mots d'un lexique forment un tout, une sorte de système sémantique, qui évolue donc au fil du temps. Les rapports entre les mots, de forme et surtout de sens, ainsi qu'entre les sens d'un même mot, sont très divers.

La taille d'un lexique est très variable et dépend notamment de la diversité des domaines de connaissance ou techniques qu'elle permet d'exprimer. L'ampleur du lexique *connu* ou *utilisé* par chacun varie aussi très fortement, en fonction des milieux mais aussi des histoires et situations de vie. Les différences souvent fondamentales entre lexiques de différentes langues posent un problème essentiel de traduction, sans solution générale.

De nouveaux mots peuvent être créés dans toute langue, suivant des modes différents, et plus ou facilement, suivant les langues. Inversement, des mots disparaissent, remplacés ou non dans leur sens. Les mots changent aussi de signification suivant les époques, parfois radicalement, au fil des évolutions culturelles.

En synchronie

Aucun dictionnaire ne peut dénombrer tous les lemmes d'une langue. En effet, le vocabulaire spécialisé, les jargons, les sociolectes, les idiolectes, l'argot et tous les termes qui ne sont pas encore lexicalisés ne peuvent être comptabilisés. De plus, seule la langue écrite est réellement prise en compte dans l'édition des dictionnaires usuels : un grand nombre de sociolectes purement oraux échappe à toute investigation.

Un dictionnaire usuel, en effet, ne peut que recenser les termes écrits les plus attestés mais ne peut en aucun cas identifier tous les lemmes qui existent à un moment donné, en synchronie, dans la langue qu'il décrit. De plus, à supposer qu'une armée de lexicographes se mette à l'affût de tous les mots utilisés par les locuteurs d'une langue donnée, l'opération prendrait suffisamment de temps pour que le corpus établi soit caduc au moment de la publication. De nouveaux mots seraient en effet apparus et d'autres auraient disparu, d'autant plus dans les sociolectes oraux.

On peut se rendre compte de la difficulté que l'on a à préciser les limites d'un lexique en se demandant ce que signifie l'expression « ce mot n'existe pas ». Faut-il entendre qu'il n'existe pas parce qu'il n'est pas attesté dans *le*

dictionnaire ? Auquel cas on peut se demander dans lequel. Faut-il entendre qu'un mot n'existe que parce qu'il existe un assez grand nombre de locuteurs qui le connaissent ? Auquel cas il n'est pas possible de donner un pourcentage exact de locuteurs nécessaires à cet effet. Enfin, faut-il que le mot soit connu ou utilisé ? Ce qui change grandement les données d'appréciation.

Par exemple, le mot *parypoñoïan* n'existe pas pour le *Trésor de la langue français informatisé* [archive]. Pourtant, il est bien connu des spécialistes de rhétorique.

Pour finir, en supposant même que l'on trouverait moyen de réunir l'ensemble du lexique enregistré dans la totalité des dictionnaires, lexiques spécialisés y compris, il reste que certains procédés de construction de mots sont productifs, disponibles à tout moment pour la création d'occasionalismes voués à un oubli immédiat ou à une meilleure fortune. Tel est le cas de l'ajout de maints affixes du français : le préfixe *re-* lorsqu'il marque l'itération de l'action ou de l'état désigné dans le groupe verbal, le suffixe nominal *-age*, etc. Ainsi, sur la base *wikipédi-* du nom propre *Wikipédia* (cf. *wikipédien[ne]*) peut se construire °*wikipédier*, °*rewikipédier* et peut-être °*rewikipédiage* (l'indice ° signale des formes virtuelles), cf. *infra* la section

« Création de nouveaux lemmes ». D'où une question supplémentaire : « prouver l'existence d'un mot » est une expression paradoxale si ce mot a effectivement été produit (par un locuteur natif adulte, par un enfant, par un étranger, etc.), ou encore si aucune règle ne semble s'opposer à sa formation. Tout au plus peut-on alors fonder cette inexistence en droit en arguant de la norme dictionnaire, du jugement de locuteurs considérés comme plus compétents, etc.

Pour une réfutation de la fixité du lexique en synchronie, on se reportera tout particulièrement aux travaux de Danielle Corbin².

En diachronie

De plus, diachroniquement, le lexique d'une langue est en perpétuelle évolution : des lemmes apparaissent et disparaissent sans cesse des usages des locuteurs sans qu'il soit pour autant possible d'en recenser tous les cas, ne serait-ce parce que la disparition d'un mot ne peut être constatée que par les spécialistes (vu que les locuteurs n'utilisent plus ce mot) et que son apparition n'est pas forcément un gage de pérennité (qui peut dire si telle ou telle expression à la mode sera encore utilisée dans cinq

ans ?). Les dictionnaires usuels ne recensent en effet les mots que quand ils atteignent une certaine fréquence d'emploi, laquelle, faute de mieux, est le plus souvent calculée à partir de corpus écrits.

Il faut souvent attendre qu'un terme nouveau soit suffisamment attesté par des sources variées pour que les dictionnaires l'acceptent comme lemme, certains étant plus restrictifs que d'autres (comme celui de l'Académie française). En effet, il ne serait pas utile de recenser des termes nouveaux qui ne sont que le reflet d'un effet de mode éphémère. Un dictionnaire usuel n'offre donc qu'un cliché du lexique, plus ou moins précis, mais jamais exact. Les dictionnaires étymologiques, quant à eux, recensent aussi des termes disparus et, paradoxalement, qui ne le sont pas réellement puisqu'à défaut d'être utilisés, ils n'en sont pas moins encore connus.

Qu'est-ce que la différence entre lexique et vocabulaire ?

Le lexique, objet d'étude de la lexicologie n'est pas le vocabulaire. Ce qui leur est commun est le fait qu'on ait affaire à un ensemble de mots, mais elles recouvrent deux réalités différentes. Les mots

qu'on a dans le lexique sont différents de ceux que l'on trouve dans le vocabulaire.

Le lexique est l'ensemble des mots disponibles dans une langue, l'étendue des mots contenus

dans les dictionnaires. Ce sont les mots que l'on garde dans notre dépôt linguistique. Les lexèmes

peuvent être vus comme les mots du dictionnaire auxquels on ajoute leurs usages, les dialectes : c'est

une extension des mots contenus dans le dictionnaire. Il s'agit de l'ensemble des mots et expression

d'une langue que l'on peut exprimer librement. Le lexique d'une langue est l'ensemble complexe et

structuré composé de deux types d'unités : ces lexies peuvent être simples ou complexes,

respectivement appelées les lexèmes et les locutions.

Exemple de lexèmes : « chat », « marcher », « horloge » etc.

Exemple de locutions : « pied de nez », « trente-six chandelles », « au fur et à mesure », « pomme de terre » etc.

Le vocabulaire est un sous-ensemble du lexique que connaît et/ou dont se sert un individu – un

sous-ensemble du lexique qu'on retrouve dans un texte. Le vocabulaire ne correspond pas à l'aspect

langue mais à l'aspect parole/discours.

Le lexique appartient à la langue (saussurienne). Il renvoie à une entité théorique et comporte des mots qui ne sont pas forcément fréquemment utilisés (axe des substitutions paradigmatic).

Le vocabulaire appartient à la parole. Les mots sont employés dans des contextes qui bornent le sens des mots. Le sens est donné par la position du mot par rapport aux autres (axe des combinaisons syntagmatic).

On distingue le vocabulaire actif et le vocabulaire passif. Le vocabulaire actif correspond à l'ensemble des lexies qu'un locuteur d'une langue connaît et utilise, activement donc, dans ses discours.

Il s'agit en quelques sortes du noyau dur de vocabulaire du quotidien qui est très largement partagé par tous les locuteurs de la langue, comme un vocabulaire élémentaire, rudimentaire.

Le vocabulaire passif d'un locuteur correspond à l'ensemble des lexies de la langue qu'il connaît, comprend, mais n'utilise pas.

Vocabulaire passif et vocabulaire actif

Les locuteurs d'une langue possèdent chacun deux façons d'utiliser leur vocabulaire. Il existe des unités lexicales qu'ils utilisent (qu'ils prononcent ou qu'ils écrivent). Certaines de ces unités sont employées tous les jours (ex. *le, je, être*), tandis que d'autres sont utilisées plus rarement. Par exemple, pensez à la dernière fois que vous avez utilisé le mot *fourchette*. Le vocabulaire qu'on utilise dans la parole et dans l'écriture s'appelle le **vocabulaire actif**. Il est clair que le vocabulaire actif d'un individu change avec le temps. On apprend des mots nouveaux (ou on en fabrique au moyen des mécanismes de créativité lexicale) et on les utilise. En même temps, il existe des mots qu'on laisse de côté, soit parce qu'ils sont passés de mode, soit parce qu'ils appartiennent au parler d'une autre couche d'âge.

Qu'est-ce qu'un mot ?

Le mot est une entité fixée par les règles de l'orthographe. Cette entité est séparée graphiquement des autres entités du même type par un blanc typographique et elle est fixée oralement par les règles de la prononciation.

Mais cette définition est contestable car :

elle remet en cause l'autonomie graphique et prosodique du mot :

dans le temps : les Grecs liaient, à l'écrit, tous les mots entre eux.

dans l'espace : il existe différents types de langues, notamment les langues polysynthétiques (lire *une typologie des grands types de langues*) où toutes les relations grammaticales de la phrase peuvent s'exprimer par des adjonctions ou des transformations faites à un seul radical et où aucune autre partie de la phrase ne peut changer de place.

dans l'ordre linguistique : il existe des unités lexicales supérieures aux mots : les mots composés.

dans l'ordre social : il peut y avoir agglutination (par exemple, chez les jeunes enfants, *le lescalier*) ou troncation des mots (*le scalier*).

elle remet en cause l'autonomie sémantique : par exemple, le mot *pomme de terre* compte trois mots mais il y a bel et bien unité de sens. Ainsi, des unités minimales de sens excèdent la dimension du mot : il s'agit de la collocation figée qui comprend des idiotismes (clichés), des

expressions propres à une langue et intraduisibles mot à mot dans une autre langue. Exemple : un étranger ne peut pas comprendre *prendre le train* s'il cherche le sens de *prendre + le + train*. Il existe des unités minimales de sens qui sont plus petites que le mot : il s'agit des morphèmes, c'est-à-dire des formes minimales de sens.

Exemple avec le mot *injustement* :

base : *juste* (= conforme à la justice)

in- : nie la base (négation)

-ment : sert à introduire les adverbes de manière.

il y a trois unités minimales de sens dans le mot *injustement*.

Le mot est reconnu par la grande majorité des linguistes comme étant une des unités fondamentales, voire l'unité de base de la langue. Cette opinion qui n'a pas été mise en doute pendant des siècles a été toutefois révisée par certains linguistes du XXe siècle. : (structuralistes américains, Ch. Bally, A. Martinet et autres). . Parmi les premiers il faut nommer des représentants de l'école structuraliste, et en premier lieu les linguistes américains

Z.S. Harris, E.A. Nida, H.A. Gleason, selon lesquels non pas le mot, mais le morphème serait l'unité de base de la langue. Conformément à cette conception la langue se laisserait ramener aux morphèmes et à leurs combinaisons.

Dans la linguistique française on pourrait mentionner Ch. Bally qui propose la notion de sémantème (ou sème) qui serait « un signe exprimant une idée purement lexicale », et la notion de molécule syntaxique ou « tout complexe formé d'un sémantème et d'un ou plusieurs signes grammaticaux, actualisateurs ou ligaments, nécessaires et suffisants pour qu'il puisse fonctionner dans une phrase ». La notion de « sémantème » est illustrée par des exemples tels que loup, louveteau, rougeâtre. etc., celle de « molécule syntaxique » par ce loup, un gros loup, marchons ! Ainsi Ch. Bally sépare l'aspect lexico-sémantique d'un mot non-actualisé dans la langue-système de la forme de ce mot actualisée dans la parole.

Plus tard A. Martinet a aussi rejeté la notion de mot en lui substituant celle de monème qui lui a paru plus justifiée que celle de mot. Selon lui, les monèmes sont les unités minimales de sens (autonomes ou non-autonomes). Ainsi dans nous travaillons on aura, selon A. Martinet, trois monèmes: nous travaill-ons.

Parmi les monèmes il distingue les lexèmes-monèmes de type ouvert (dans l'exemple cité: travaill-)et les morphèmes-monèmes de type fermé (nous et -ons).

Le mot et la notion constituent une unité dialectique. La notion peut être rendue par des moyens linguistiques différents : par des mots, des groupes de mots. La faculté d'exprimer des notions est une des caractéristiques fondamentales des mots et de leurs équivalents. Pourtant unité ne veut pas dire identité. Un mot peut être lié à plusieurs notions et, inversement, la même notion est parfois rendue par des mots différents. Les notions, peuvent être réels et irréels. Ils sont réels à condition de refléter les propriétés des objets et des phénomènes de la réalité objective. Tels sont : électricité, atome, réalité, jugement, science, mot, morphème; homme, enfant, etc. Les notions, irréels ne reflètent pas des objets et des phénomènes existants ; tels sont : panacée, phlogistique etc. Les notions irréels ne sont pas détachés de la réalité objective. Ils reflètent des fragments de la réalité combinés grâce à l'imagination. Ainsi, les deux degrés de la connaissance sont inséparables. Le lien des notions avec les représentations et les perceptions détermine la faculté du mot d'exprimer non seulement des notions, mais aussi des représentations. Le mot tableau à l'état isolé, exprime une

notion ; il se rattache à une représentation, à une image concrète, déterminée pour le maître qui s'adresse en classe à un de ses élèves avec la phrase Venez au tableau !

Qu'est-ce qu'un dictionnaire ?

Il a en charge de répondre à la science couramment appelée *lexicographie* (= classification et définition des mots ; la *lexicologie*, quant à elle, s'occupe de l'étude des mots en contexte). Il y a des points communs entre la lexicographie et la lexicologie :

- étude de la forme des mots : origine du mot (étymologie)
- étude de la formation des mots : fonds primitif (mots issus du latin, du gaulois (vocabulaire surtout agricole), du francique (notamment vocabulaire militaire)).
- étude des mots empruntés : on parle d'emprunt lorsque le mot est issu d'une langue parlée après la naissance du français.

Exemple :

- *poison*, du latin *potionem*
- *potion*, emprunt au latin

- → même sens jusqu'au XVII^e siècle, le mot va ensuite se spécialiser. Il en est de même pour *confiance* et *confidence*.

Lexicographie

La lexicographie est la branche de la linguistique appliquée qui a pour objet d'observer, de recueillir, de choisir et de décrire les unités lexicales d'une langue et les interactions qui s'exercent entre elles. L'objet de son étude est donc le lexique, c'est-à-dire l'ensemble des mots, des locutions en

ce qui a trait à leurs formes, à leurs significations et à la façon dont ils se combinent entre eux.

Les lexicographes se contentent-ils d'établir le « catalogue de tous les mots d'une langue », comme l'écrit Antoine Furetière en 1690 ? Au terme de leurs recherches et de leur analyse, se limitent-ils à caser les mots et leurs significations dans leur ouvrage comme sur les rayons bien ordonnés d'une bibliothèque ?

Comme Furetière, les auteurs de dictionnaires caressent l'ambition de répertorier tous les mots d'une langue. Bien sûr, cette exhaustivité relève de l'utopie. En conséquence, les lexicographes se voient forcés d'opérer des choix, des choix subjectifs, par définition. Même s'ils adoptent une démarche descriptive, ils participent indirectement à la définition de l'usage dominant parce qu'ils ont le pouvoir de reconnaître officiellement un mot, une expression, un sens par sa seule intégration à la nomenclature de leur dictionnaire. Ils deviennent ainsi des arbitres qui consacrent l'existence de certains mots, de certains emplois dans la langue.

La description lexicographique est difficilement neutre : d'abord, par le choix des unités lexicales ; puis, par les

marques d'usage qui les accompagnent ; par la sélection et l'organisation des sens retenus ; par l'homogénéisation des données recueillies. Elle se trouve toujours à légitimer un certain usage : en cela, elle constitue toujours, mais à divers degrés, une activité normative.

Du bel usage au bon usage : la représentation de la norme dans les dictionnaires

La fonction du dictionnaire est de fournir à ses usagers une référence sur la norme.

ALAIN REY, « Norme et dictionnaires », *La Norme linguistique*, 1983

Ainsi que le rappelle Alain Rey, le dictionnaire constitue un ouvrage de référence dont l'objet est de représenter le plus fidèlement possible la norme de la communauté linguistique à laquelle il est destiné, une norme qui s'inscrit dans le temps et dans l'espace. C'est le grand défi que doivent relever les lexicographes.

En 1680, Richelet, auteur du premier dictionnaire français monolingue, s'inspire de Vaugelas et définit le bon usage comme « le Tyran, ou le Roi, ou l'Arbitre, le Souverain, ou le Maître des langues ». Cette formule sera reprise dans les deux autres dictionnaires du Grand Siècle, le *Dictionnaire*

universel d'Antoine Furetière (1690), ainsi que la première édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1694). Il faudra attendre plus d'un demi-siècle pour que paraisse la monumentale *Encyclopédie* (1751-1772) dont Diderot et D'Alembert furent les concepteurs en même temps que les principaux rédacteurs. Sous la plume éclairée des Encyclopédistes, le statut de l'usage se modifie : le tyran des langues devient le « législateur naturel ». Le bel usage perd son monopole et « la totalité des usages propres à une nation » est maintenant prise en compte.

Dans le *Dictionnaire historique de la langue française*, Alain Rey date de 1165 l'attestation la plus ancienne du nom *norme*, emprunté au latin *norma*, signifiant, au sens propre, « équerre » et, au sens figuré, « règle, ligne de conduite ». Le terme *norme* est âgé de près d'un millénaire, mais il ne figure pas dans le dictionnaire d'Antoine Furetière ni dans les six premières éditions du *Dictionnaire de l'Académie* ; il faut attendre qu'Émile Littré le consigne dans son *Dictionnaire de la langue française* publié de 1863 à 1873.

Si le mot *norme* est peu usité jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la pratique normative, par contre, existe depuis longtemps, mais sous une autre étiquette, celle du bel usage, celui de la Cour. Pour définir cet usage, le cardinal de Richelieu

fonde l'Académie française en 1634 et lui assigne la mission « de fixer la langue française, de lui donner des règles, de la rendre pure et compréhensible par tous », selon les statuts et règlements établis par le Cardinal et les lettres patentes signées par Louis XIII en 1635. La première tâche de l'Académie est de composer un dictionnaire de la langue française.

En 1647, Claude Favre, seigneur de Vaugelas, publie ses *Remarques sur la langue française*. Qui est Vaugelas ? C'est un protégé de Richelieu qui fréquente le salon de Mme de Rambouillet où son goût et son jugement sur les questions linguistiques étaient reconnus. Vaugelas dirige les travaux de mise en route du *Dictionnaire de l'Académie*, dont la première édition ne paraîtra qu'en 1694, alors que le grammairien est disparu depuis 1650. Malgré cela, Vaugelas exercera une influence considérable sur la constitution de la norme du français, car ses *Remarques* ont été reprises dans toutes les éditions du *Dictionnaire de l'Académie* et dans la majorité des autres dictionnaires français.

Il est intéressant de suivre l'évolution du concept de bel usage, puis de celui du bon usage, tel qu'il est défini dans les dictionnaires français au fil des siècles. Premier

dictionnaire monolingue, le *Dictionnaire françois* de Pierre Richelet paraît en Hollande en 1680. Pourquoi en Hollande ? Parce que Louis XIII a conféré à l'Académie française le privilège exclusif de publier un dictionnaire en France. Voyons comment le premier lexicographe définit le nom *usage* :

USAGE. Ce mot se dit en parlant du langage. [...] Il y a deux sortes d'usages. Le bon et le mauvais. Le mauvais se forme du plus grand nombre des personnes qui ne parlent ni bien ni exactement. Mais le bon usage est la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des Auteurs du temps. Le bon usage est le Tyran, ou le Roi, ou l'Arbitre, le Souverain, ou le Maître des langues.
RICHELET, *Dictionnaire françois*, 1680

Tout est déjà fixé, dès la publication de ce *Dictionnaire françois* qui emprunte aux *Remarques sur la langue française* de Vaugelas la définition du nom *usage*. Le *Dictionnaire universel* de Furetière (1690) ainsi que le *Dictionnaire de l'Académie française* (1694 et éditions subséquentes) reprendront aussi fidèlement la formulation de Vaugelas.

Le deuxième lexicographe du Grand Siècle, Antoine Furetière, est admis à l'Académie française en 1662, mais il en est exclu en 1685 pour avoir voulu publier son propre dictionnaire et faire ainsi concurrence à celui que préparait l'auguste assemblée des Académiciens. Dans son ouvrage, Furetière ne se limite pas à la description du vocabulaire général de la langue française qui compose la nomenclature du *Dictionnaire* de l'Académie. Le lexicographe ajoute les vocabulaires spécialisés, c'est-à-dire les termes techniques et pratiques, ce qui rend son *Dictionnaire universel*, qui paraîtra à titre posthume deux ans après sa mort, infiniment plus riche et complet que celui de l'Académie. Voici comment Furetière définit le mot *usage* et cite Vaugelas :

USAGE. [...] En ce sens, on le dit particulièrement des langues, de la manière de les parler. Les langues vivantes s'apprennent plutôt par l'usage, que par l'étude. Vaugelas a montré la différence du bon & du mauvais usage, comment il fallait juger du bel usage ; que l'usage était le roi, le tyran, le maître, l'arbitre souverain des langues ; que l'usage l'emportait sur la raison, sur les règles de la Grammaire.

ANTOINE FURETIERE, *Dictionnaire universel*, 1690

La définition du *Dictionnaire* de l'Académie est très succincte et reprend simplement les mots de Vaugelas sans nommer le grammairien, contrairement à celui de Furetière. Il s'agit là d'une pratique constante de l'Académie depuis sa création jusqu'à nos jours : elle s'inspirera souvent d'autres lexicographes et auteurs, mais sans jamais le reconnaître nommément parce qu'elle mise sur le prestige et l'autorité de ses Immortels :

USAGE. s. m. Coutume, pratique reçue. L'usage est le maître des langues vivantes. Ce mot n'est pas du bel usage, n'est plus en usage. L'usage l'a reçu. Cela est hors d'usage.

Dictionnaire de l'Académie française, 1694

L'Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers est le premier ouvrage qui remet en question la conception de l'auteur des *Remarques sur la langue française*, Vaugelas, à propos de l'usage. Voici ce qu'écrivent les encyclopédistes à cet égard :

USAGE. L'idée de tyrannie emporte chez nous celle d'une usurpation injuste & d'un gouvernement déraisonnable ; et cependant rien de plus juste que l'empire de l'usage sur quelque idiome que ce soit, puisque lui seul peut donner à

la communication des pensées, qui est l'objet de la parole, l'universalité nécessaire ; rien de plus raisonnable que d'obéir à ses décisions, puisque sans cela on ne serait pas entendu, ce qui est le plus contraire à la destination de la parole.

L'usage n'est donc pas le tyran des langues, il en est le législateur naturel, nécessaire et exclusif ; les décisions en sont l'essence : & je dirais d'après cela, qu'une langue est la totalité des usages propres à une nation pour exprimer les pensées par la voix.

Encyclopédie, 1751-1772

De 1863 à 1873 paraît le *Dictionnaire de la langue française*, œuvre remarquable d'Émile Littré. Le grand lexicographe rompt avec le conservatisme linguistique de l'Académie française du XIX^e siècle, un purisme qui se fonde sur des arguments subjectifs tels le talent et le goût. Il ne fait plus état du bel usage ni même du bon usage ; il définit plutôt l'usage comme l'« emploi ordinaire des mots, tel qu'il est dans la bouche du plus grand nombre ». À l'appui de cette définition, Littré cite, entre autres, le philosophe et mathématicien D'Alembert : « En matière de langue, il est une infinité de nuances imperceptibles et fugitives, qui, pour être démêlées, ont besoin, si on peut parler de la sorte, du frottement continu de l'usage. » En outre, le lexicographe

innove lorsqu'il inclut dans son dictionnaire le nom *norme* qu'il définit ainsi : « Se dit quelquefois pour règle, loi, d'après laquelle on doit se diriger. »

Né en 1817 dans le village de Toucy, en Bourgogne, Pierre Larousse publie d'abord des ouvrages destinés à l'enseignement de la grammaire. Il fonde en 1852 la Librairie Larousse, maison d'édition qui porte toujours son nom. En 1856, son *Nouveau Dictionnaire de la langue française*, qui préfigure *Le Petit Larousse illustré*, connaît un grand succès. De 1866 à 1876 paraît le *Grand Dictionnaire encyclopédique du XIX^e siècle*. Le lexicographe a évincé le tyran, le maître des langues et il définit le terme *usage* d'une façon assez modérée : « Coutume qui règle l'emploi des mots et des tours de phrase. » Ce qui est intéressant, c'est qu'à la suite de Littré Pierre Larousse intègre le terme *norme* à sa nomenclature et le commente ainsi : « Ce mot est nouveau dans la langue, et il exige de la part de celui qui l'entend prononcer pour la première fois un certain effort d'attention. »

La publication du *Grand Robert de la langue française* en 1964 suivie de celle du *Petit Robert de la langue française* en 1967 constitue, à n'en pas douter, l'événement marquant de la lexicographie française du XX^e siècle. Pour le nom

norme, *Le Petit Robert* propose une acception qui appartient au domaine de la linguistique : « Ce qui, dans la parole, le discours, correspond à l'usage général », alors que *Le Grand Robert* distingue un sens objectif – celui qui figure aussi dans *Le Petit Robert* – et un sens prescriptif : « Usage d'une langue valorisé et considéré comme préférable. »

Ce survol historique montre que la pratique normative existe officiellement depuis la création de l'Académie française, et elle existe sans complexe. C'est Vaugelas qui en établit les grandes lignes en 1647 dans ses *Remarques sur la langue française*, qui ont pour but de dire ce qu'est le bel usage, celui de l'élite sociale et intellectuelle. Tout ce qui est grammaire, dictionnaire décrit la langue et la régleme : les publications grammaticales ou lexicographiques sont à la fois descriptives et normatives.

Les Encyclopédistes sont les premiers à s'être quelque peu distanciés de la position de Vaugelas. Mais c'est à Émile Littré, lexicographe véritablement novateur, que nous devons une conception différente du bon usage, une conception qui se démocratise véritablement : du bel usage qui constitue, selon Richelet citant Vaugelas, la « façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la

façon d'écrire de la plus saine partie des Auteurs du temps », Littré oppose l'usage, tout simplement : « l'emploi ordinaire des mots, tel qu'il est dans la bouche du plus grand nombre ».

À partir de la fin du XIX^e siècle, le bon usage est placé en retraite fermée chez les grammairiens dits traditionnels, car l'activité normative est stigmatisée par les linguistes en raison des jugements de valeur qu'elle implique, des considérations de goût et d'esthétique qu'elle fait intervenir. En effet, pour les linguistes, il n'y a pas de bons ou de mauvais usages, mais des usages qu'il faut étudier scientifiquement, à l'instar du botaniste qui observe et identifie les végétaux en se gardant de les cataloguer comme de bonnes ou de mauvaises plantes.

De nos jours, les lexicographes ne consignent plus « la façon de parler de la plus saine partie de la Cour », mais ils conservent cependant la méthode des premiers auteurs de dictionnaires du Grand Siècle, qui s'inspiraient de « la façon d'écrire de la plus saine partie des Auteurs du temps ». Ainsi, le vaste *Trésor de la langue française*, qui porte sur la langue française de 1789 à 1960, se fonde majoritairement sur un corpus littéraire. Publié en 16 volumes de 1971 à 1994 et accessible dans Internet depuis l'an 2000, le *Trésor*

ne comprend pas moins de « 500 000 citations précisément identifiées », estime Jean Pruvost dans son « Que sais-je ? » sur *Les Dictionnaires de langue française* publié en 2002.

Comme il n'est plus possible de se fonder sur la façon de parler de la plus saine partie de la cour, qui détermine aujourd'hui le bon usage ? La norme contemporaine s'établit à partir d'un modèle que décrit Jean-Claude Corbeil lorsqu'il fait état du principe de la régulation linguistique. Selon cet éminent linguiste québécois, auteur du *Dictionnaire visuel*, ce phénomène, qui s'exerce au sein de la communauté, suppose qu'un consensus s'établisse sur le modèle à suivre, un modèle illustré à l'oral par les locuteurs prestigieux, à l'écrit par la littérature, mais aussi et peut-être surtout par les journaux.

Les lexicographes, les grammairiens recensent ces usages et les présentent dans leurs ouvrages selon une hiérarchie qu'ils observent au sein de la communauté. Les organismes chargés de l'application d'une politique linguistique, comme l'Office québécois de la langue française, contribuent également à la diffusion de normes prescriptives par la publication de guides, de recueils, de directives, d'avis officiels. Les chroniqueurs linguistiques prennent le relais et

explicitent le modèle à suivre, les formes à privilégier. Ces autorités langagières ne dictent pas la norme ; elles tentent plutôt de la cerner, de la formaliser et, à divers degrés, elles jouent un rôle important dans le processus de standardisation et de normalisation de la langue.

Un exercice de mémoire, de jugement et de synthèse lexicographe

LEXICOCRAPHE. Auteur d'un lexique, d'un dictionnaire. *Le travail d'un lexicographe est un travail bien dur et bien ennuyant pour lui, mais bien utile aux autres. Dictionnaire universel de Trévoux, 1701-1771*

Éditeurs d'un *Dictionnaire universel français et latin contenant la signification et la définition des mots de l'une et l'autre langue*, qui paraît de 1701 à 1771, les pères jésuites de la ville de Trévoux ne sont pas passionnés par le travail lexicographique, ainsi qu'en témoigne l'exemple illustrant la définition du nom *lexicographe* dans leur ouvrage.

Les lexicographes ne partagent évidemment pas du tout cet avis. En fait, il n'est pas de travail intellectuel plus agréable et satisfaisant que l'élaboration d'un dictionnaire. L'objet de cette étude est tellement vaste – la langue – que chaque minute, chaque heure, chaque jour apporte son lot de

découvertes, de problèmes passionnants à résoudre, de sens à clarifier, à illustrer par des exemples, de nuances à apporter, de distinctions de sens, de questions à approfondir.

L'organisation des données suit l'ordre alphabétique, ce qui constitue un plan d'ensemble facile à établir et à respecter. Au fil des jours s'élabore l'œuvre, qui prend forme graduellement, article après article. Cette concrétisation progressive du dictionnaire est très gratifiante. Bien des lexicographes perdent la notion du temps quand ils sont plongés dans la rédaction d'un article et peu échappent à la folie du dictionnaire, exception faite des pères jésuites de la ville de Trévoux.

Les dictionnaires des prédécesseurs constituent la mémoire de la langue ; ils dessinent déjà une toile de fond que le lexicographe compte mettre à jour, enrichir, éclairer différemment, adapter à une communauté linguistique. Les échanges entre les dictionnaires assurent l'autorité de la norme et concourent à sa représentation.

Le lexicographe doit exercer son jugement pour extraire des données qu'il a réunies les éléments, les lignes directrices qui lui permettront d'élaborer un modèle linguistique, pour

déduire la norme des locuteurs auxquels il destine son ouvrage : il tente de saisir un consensus sur la langue valorisée par la communauté linguistique qu'il vise. À l'occasion du colloque sur la lexicographie québécoise tenu à l'Université Laval en 1985, Claude Poirier, directeur de l'équipe du Trésor de la langue française au Québec, définit le défi du lexicographe contemporain ainsi :

Le dictionnaire est à la limite du linguistique et du social ; c'est un produit de consommation dont la préparation suppose une certaine forme de consensus. [...] Le défi du lexicographe contemporain consiste à répondre aux besoins concrets d'une collectivité tout en satisfaisant le mieux possible aux exigences de la linguistique.

Le dictionnaire sera le lieu de rencontre entre les normes de ses futurs utilisateurs et la propre norme de son auteur. Le pouvoir de légitimation des mots et de leurs significations est en quelque sorte délégué aux lexicographes, aux grammairiens par les locuteurs qui accordent à ces spécialistes leur confiance pour l'élaboration des normes explicitées dans les ouvrages de référence. Par l'intégration à la nomenclature de son dictionnaire et par le choix des marques d'usage, le lexicographe exerce un effet de levier sur l'usage valorisé par sa communauté linguistique.

Comme le dictionnaire, la grammaire constitue une description de la langue, plus précisément des principes d'organisation de la langue. En 1911, les grammairiens avant-gardistes Jacques Damourette et Édouard Pichon résument bien le rôle des lexicographes et des grammairiens lorsqu'ils écrivent dans *Des Mots à la pensée*, ouvrage fondamental qui paraît de 1911 à 1927 :

Le grammairien n'a pas le droit d'édicter des dogmes arbitraires basés sur des idées *a priori*. En revanche, il a le devoir de dresser l'inventaire soigneux des richesses de la langue française, de préciser la nature de ces richesses et la manière dont elles peuvent être utilisées, bref, de présenter aux écrivains, dans une savante ordonnance, le répertoire sémantique dans lequel ils auront à puiser.

La première étape consiste à établir la nomenclature du dictionnaire, c'est-à-dire à choisir les mots qui y seront répertoriés, à reconnaître officiellement leur existence. Le lexicographe doit ensuite hiérarchiser les significations du mot, en déterminer les sèmes, soit les divers éléments qui composent chacun de ses sens, les illustrer par des exemples ou des citations.

S'il y a lieu, il doit ensuite ajouter des marques d'usage. Sur la ligne du temps, l'auteur du dictionnaire marque l'appartenance à l'usage contemporain par l'absence de marque spécifique telle que *archaïsme*, *vieux*, *vieilli* ou *néologisme*. Dans l'espace, il définit son statut par la présence ou l'absence de marques telles que *régional*, *Québec*, *Belgique*, *Suisse*. Sur l'axe social, il indique sa place dans la hiérarchie sociolinguistique par des marques de registre telles que *vulgaire*, *populaire*, *familier*, *littéraire* ou *soutenu*. Si le mot ne porte pas d'étiquette, c'est qu'il appartient au français standard, à la langue commune.

Au cours des dernières décennies, la pratique lexicographique s'est dotée de nouveaux outils : les corpus lexicaux numérisés. Parallèlement à l'exercice de mémoire, de jugement et de synthèse qu'effectuent les auteurs de dictionnaires pour décrire la langue, l'étude de corpus lexicaux ajoute une séance photographique, voire un examen radiographique de la langue. On peut penser que cette nouvelle possibilité atténuera la lenteur d'élaboration des ouvrages lexicographiques (exception faite de celle des Académiciens !), qu'elle permettra aux lexicographes de mettre à jour plus facilement leurs ouvrages, d'obtenir des données inédites et qu'elle favorisera l'intégration plus rapide des néologismes employés par les journalistes pour

dire l'actualité. Ce procédé permet de valider le travail lexicographique traditionnel, de l'actualiser dans la mesure où le corpus est contemporain, de préciser les marques d'usage, de mieux circonscrire les faits lexicaux propres à un environnement particulier et de suivre plus précisément l'évolution du lexique.

Dans l'ensemble de la francophonie, l'élaboration de dictionnaires répond aux mêmes exigences et présente les mêmes défis. À l'égard de la production lexicographique québécoise se dégage cependant un certain consensus qui comprend les éléments suivants :

- la recherche de l'usage valorisé par la communauté d'une norme langagière québécoise ouverte aux échanges francophones ;
- la distinction souhaitée entre les emplois lexicaux communs à tous les francophones et ceux qui sont exclusifs aux locuteurs québécois à l'aide de marques géographiques ;
- le marquage adéquat et clair des emplois afin de signaler les valeurs sociales des mots et des sens ;
- le rejet d'une intégration dans la nomenclature du dictionnaire d'emplois québécois relevant strictement

- de l'oral ou des registres très familier ou vulgaire pour donner priorité aux registres courant et soigné ;
- la nécessité d'une description du français québécois qui repose sur l'usage réel et contemporain de la langue.

La pratique lexicographique peut emprunter diverses voies : s'attacher à la description des mots, de l'usage de la langue ou à celle des choses nommées par les mots. Elle peut mettre l'accent sur les difficultés qu'éprouvent les usagers et proposer des explications ou recourir à des illustrations, des planches pour faciliter l'accès aux désignations des éléments concrets de notre monde. Elle pourrait encore limiter son champ d'action à celui d'un domaine spécialisé ou encore viser la traduction dans une autre langue. Comme un kaléidoscope, la lexicographie enferme dans les pages des dictionnaires de multiples combinaisons de mots qui sont autant de fragments de la réalité linguistique.

Lexicographes célèbres

- Jabbour Abdelnour (libanais)
- Al Jahid (776-867) (arabe)
- Antoni Maria Alcover (1862-1932) (catalan, *Diccionari català-valencià-balear*)

- Al-Khalil (arabe)
- Charles Asselineau (1820-1874)
- Eliézer Ben Yehoudah (1858-1922) (hébreu moderne)
- Avraham Even-Shoshan 1906-1984 (אברהם אֶבְן שׁוֹשָׁן) (hébreu ;)
- Prudence Boissière (1806-1885)
- Pierre-Claude-Victor Boiste (1765-1824)
- Boutros Boustani (libanais)
- Arnaud Carpooran (Créole Mauricien '*Diksioner Morisien - Premie Diksioner Kreol Monoleng*)
- Mohamed Chafik (1926-) (amazigh)
- Cantalansa (1925-2006) (occitan, 'Diccionari General Occitan')
- Joan Coromines (1905-1997) (catalan, espagnol)
- Randle Cotgrave (sd-1634) (anglais)
- Séraphin Couvreur (1835-1919) (langues chinoises)
- Johan Hendrik van Dale (1828-1872) (néerlandais)
- Denis Diderot (1713-1784)
- Konrad Duden (1829-1911) (allemand)
- Charles de Foucauld (1858-1916) (tamajaq, la langue des Touaregs)
- Antoine Furetière (1619-1688)
- Bénédicte Gaillard (1960?-)
- Gabriel Girard (1677-1748)

- Frédéric Godefroy (1826-1897)
- Antônio Houaiss (1915-1999) (portugais, *Dicionário Houaiss da Língua Portuguesa*)
- Ibn Manzour (arabe)
- Paul Imbs (Trésor de la Langue Française - TLF)
- Louis de Jaucourt (1704-1779)
- Samuel Johnson (1709-1784) (anglais)
- Daniel Lacotte (1951-)
- Jehan Lagadeuc (XV^e siècle) (breton)
- Napoléon Landais (1804-1852)
- Émile Laoust (1876-1952) (berbère)
- Pierre Larousse (1817-1875)
- Jean-Charles Laveaux (1749-1827)
- Charles Leroy (1816-1879)
- Émile Littré (1801-1881)
- Gilles Ménage (1613-1692) (grammairien)
- Frédéric Mistral (1830-1914) (occitan, 'Lou Tresor dóu Felibrige')
- María Moliner (1900-1981) (espagnol)
- Annie Mollard-Desfour (1960?-)
- Jean Nicot (1530-1600)
- Charles Nodier (1780-1844)
- Antoine Oudin (sd-1653)

- José Antonio Pascual (1942-) (espagnol, directeur du Nouveau dictionnaire historique de la langue espagnole)
- Bernard Quemada (Trésor de la Langue Française - TLF)
- Alain Rey (1928-2020)
- Josette Rey-Debove (1929-2005)
- César-Pierre Richelet (1626-1698)
- Paul Robert (1910-1980)
- César de Rochefort (1630-1691)
- Francisco Javier Simonet (1829-1897)
- Antoine de Somaize (1630-1680)
- Miloud Taïfi (amazigh)²
- David Tchoubinachvili (1814-1891) (géorgien)
- Wilhelm Ténint (1817-1879)
- Hugo Paul Thieme ([de](#))
- Noah Webster (1758-1843) (américain)
- Nicola Zingarelli (1860-1935) (italien, *Vocabolario della lingua italiana*)
- Arsène Roux (5 février 1893 à Rochegude - 19 juillet 1971)

Liste de lexicographes français

- Louis Barral

- Henri Basnage de Beauval
- Pierre Augustin Boissier de Sauvages
- Jean-Baptiste Boissière
- Pierre-Claude-Victor Boiste
- Abel Boyer
- Jean-Baptiste Brutel de la Rivière
- Charles du Fresne, sieur du Cange
- Alexis Chassang
- Auguste Desgodins
- Antoine Furetière
- Robert Giraud
- Frédéric Godefroy
- Daniel Lacotte
- Pierre Larousse
- Jean-Charles Laveaux
- Émile Littré
- Machir ben Judah
- Charles Muller
- Jean Nicot
- César Oudin
- Jean Pruvost
- Alain Rey
- Josette Rey-Debove
- César-Pierre Richelet
- Paul Robert (lexicographe)
- Jean-Baptiste de La Curne de Sainte-Palaye
- Jacques Savary des Brûlons
- Gérard Taverdet
- Antoine Thomas (linguiste)
- Louis Gustave Vapereau
- Giovanni Veneroni

La sémantique lexicale

La sémantique lexicale est l'étude linguistique du sens des mots. Le sens d'un mot donne un potentiel de référence, code et représente dans le lexique mental. Dans le discours, la référence s'établit sur la base de trois instances : le sens lexical, l'information fournie par un contexte ou une situation et les connaissances non-linguistiques. Elle se superpose ainsi à la représentation lexicale une représentation discursive, souvent modifiée, souvent plus riche ou plus précise.

Examinons l'emploi du nom pain dans la phrase suivante, prononcée à table:

(1) Tu peux me passer le pain, s'il te plaît ?

Le potentiel de référence associé au nom pain permet à celui-ci de faire référence à l'aliment familier, fait de farine et cuit au four. Cet aliment peut être envisagé, entre autres, comme une substance (2), comme un objet fabriqué (3) ou comme un ensemble de portions de cette substance, typiquement contenu dans un panier (1).

(2) Le pain est bon pour la santé (3) Elle a acheté deux pains

Or, le potentiel de référence n'exclut aucune de ces possibilités. Dans notre phrase (1), le sens lexical exclut, par ex., que le locuteur veuille qu'on lui passe le sel ; la perception de la situation et la connaissance des règles de bonne conduite déterminent le fait que le locuteur, en employant le nom pain, demande à obtenir le panier qui contient le pain. Pour que la communication soit efficace, il faut évidemment que les locuteurs partagent, du moins en partie, le lexique

mental, la perception de la situation et les connaissances non-linguistiques.

2 Pour entrer en matiere

L'existence du sens des mots, en tant que potentiel de reference associe a la forme phonique ou ecrite, a ete mise en question par des theories qui mettent l'accent sur l'immense variation qu'on peut observer en ce qui concerne la comprehension du langage i pour une revue detaillee et une critique de certaines d'entre ces theories, cf. Kleiber (1999: 35ss), dont l'argumentation est linguistique i pour une critique fondee sur les resultats des methodes experimentales, voir Rapp I Caramazza (1995).

Comme toute discipline linguistique, la semantique lexicale se situe a deux niveaux, celui de la theorie linguistique generale et celui de l'analyse de chacune des langues particulieres, telles le fran~fais, l'allemand ou le dialecte sicilien. Au niveau de la theorie linguistique generale, la semantique lexicale, dans son etat actuel, traite les problemes suivants :

- la methode pour analyser et presenter le sens lexical
- la polysemie et d' autres types de variation

semantique • le sens lexical tel qu'il se presente dans les differentes parties du discours (noms, adjectifs, verbes et prepositions).

Au niveau de l'analyse des langues particulieres, c'est le fran~Sais qui sera notre centre d'inter~t. Les exemples par lesquels on abordera les problemes generaux appartiendront a cette langue i en plus, on cherchera a mettre en lumiere quelques traits caracteristiques de la semantique lexicale du fran~fais, concernant les vocables qui ont trait a l'espace, c'est-a-dire les verbes de deplacement et les prepositions locales.

2. Le sens des mots: objet de trois disciplines

Le sensdes mots n'est pas seulement l'objet de la semantique lexicale. En fait, il se presente selon trois points de vue, qui correspondent a trois disciplines differentes, a savoir

• le point de vue philosophique • le point de vue psychologique. • le point de vue grammatical.

La discipline qui se penche sur les aspects philosophiques du sens des mots, c'est la philosophie

du langage. Celle-ci cherche à élucider la question de savoir quelle est la nature du sens lexical, comment le sens lexical se constitue, quel est le rapport entre lui et notre expérience et quel

Qu'est-ce que la sémantique lexicale? 3

rôle il joue pour notre connaissance. Parmi les trois disciplines qui ont pour objet le sens des mots, la philosophie est de loin la plus ancienne. La sémantique lexicale lui doit beaucoup, ce dont témoigne aussi une partie de sa terminologie, par ex. le terme de « prédicat », ainsi que le style des représentations sémantiques du type proposé dans la présente Introduction. - Pour une bonne présentation de la philosophie du langage, voir Kutschera (1975), et, pour ce qui est du sens des mots en particulier, les chapitres 3 et 4 de Kutschera (1975). Les aspects psychologiques du sens des mots font l'objet de la psychologie du langage ou, selon une conception interdisciplinaire plus récente, de la psycholinguistique. Celle-ci étudie, à l'aide de méthodes empiriques, et notamment expérimentales, la question de savoir comment le sens lexical est représenté dans l'esprit humain, voire dans le cerveau, et comment ces représentations sont activées et

utilisees dans l'activite langagiere. La semantique lexicale a, a plusieurs reprises, tire profit des acquis de la psychologie du langage, par ex. en ce qui concerne les innovations apportees par la semantique dite du prototype. - Pour une bonne introduction a la psycholinguistique, voir Aitchinson (1987), Miller (1996). Quant aux aspects grammaticaux du sens des mots, ils font l'objet de la linguistique, et, plus precisement, de la semantique lexicale, dont nous avons deja brievement defini le domaine. Nous pouvons maintenant preciser ce qui la distingue de la psychologie du langage: elle a pour but de comprendre la facon dont la faculte de langage organise nos concepts en vue de la communication verbale, c'est-a-dire quel est le rapport entre les concepts, en tant qu'entites psychiques cognitives, et les sens des mots, en tant qu'entites significatives, conditionnees par les besoins de la communication et par les proprietes formelles inherentes au systeme linguistique, en d'autres termes, par la grammaire. Ainsi le concept de « roche » est une entite cognitive, une categorie qui englobe certaines perceptions visuelles et tactiles, de maniere que elle evoque certains aspects pratiques : la roche est dure et infertile, elle resiste a la force et elle est difficilement

praticable etc. Or, ce concept est associé au mot roche, qui est un nom. Il passe ainsi dans un autre domaine de connaissances : on peut posséder le concept de « roche » sans savoir le français, mais il faut connaître cette langue pour savoir que la substance comme l'objet sont désignés par le même mot :

(4) La paroi nord-est dangereuse, vu l'instabilité de la roche (5) La roche tarpeienne était un lieu de supplices

4 Pour entrer en matière

Remarquons que cette variation de sens ne découle pas nécessairement du rapport systématique qu'il y a, au niveau des concepts, entre une substance donnée et un objet formé de cette substance : le nom rocher ne désigne que des objets faits de roche, et, inversement, l'adjectif rocheux se rapporte à la substance :

(6) Un grand rocher surplombe le village (7) Ce terrain rocheux ne se prête pas à l'agriculture

On peut donc dire que les concepts, du fait qu'ils sont associés à des mots, subissent des processus qui leur confèrent une structure conventionnelle et une relative stabilité (Schwarze/Schepping 1995). L'exemple de

l'adjectif rocheux nous montre encore autre chose: lorsque le concept de « roche » est associe a un nom, ce nom designe une substance ou un objet qui entre dans la categorie de « roche », voir (4) et (5). Si, par contre, ce concept est associe a un adjectif, celui-ci ne designe pas la roche comme substance ou comme objet, mais le fait qu'il y a des roches dans un endroit donne (7). On voit donc, puisque les parties du discours sont des categories de la grammaire, que la semantique lexicale doit aussi porter sur les aspects grammaticaux du sens des mots. Un troisieme aspect de la semantique lexicale est constitue par le fait qu'un mot donne peut, selon les contextes, recevoir differentes interpretations. Ainsi l'adjectif jaune ne designe pas la couleur dans un chien jaune et une tulipe jaune, et pere ne veut pas dire la m~e chose dans (8) et (9) : -

(8) Cette tradition s'est perpetuee de pere en fils (9) n a ete pour moi un veritable pere

Une theorie linguistique du sens des mots doit tenir compte de ce genre de Variation semantique. Les trois disciplines que nous venons de caracteriser, a savoir la philosophie du langage, la psychologie du langage et la linguistique, auxquelles vient s'ajouter l'informatique,

se réunissent, dans un effort interdisciplinaire, sous le nom de science cognitive. C'est dans ce cadre aussi que se situe cette branche de la linguistique qu'est la sémantique lexicale. D'autres aspects du sens lexical, et notamment ses aspects historiques, culturels et sociaux, font l'objet des disciplines historiques et herméneutiques : l'histoire, les études littéraires etc. Les rapports entre les aspects cognitif et culturel posent des problèmes dont l'importance et la

Qu'est-ce que la sémantique lexicale? 5

complexité n'ont été reconnues que très récemment et qui ne sauraient être discutées au niveau d'une introduction. La perspective que nous adopterons par la suite sera donc, comme on vient de le dire, celle des sciences cognitives.

Qu'est-ce qu'un nom?

Parmi les catégories lexicales (dans une terminologie plus traditionnelle : les parties du discours) celle du nom est la plus nombreuse. En français, le nom est défini, au niveau syntaxique, par les propriétés suivantes : il est le noyau du syntagme nominal, il a un genre inhérent et il varie selon la catégorie du nombre.

Les noms typiques

D'un point de vue sémantique, il y a lieu de distinguer entre les noms typiques et les autres. Les noms typiques sont des prédicats à une place, ils n'ont qu'un seul argument. En d'autres mots, un nom typique range dans une catégorie donnée les entités qu'il désigne, sans établir une relation entre plusieurs entités. Ainsi, quand je dis cet animal est un chat, je range l'animal en question dans la catégorie des chats. Et quand je désigne un chat donné par les mots ce chat, je me sers de la catégorie de chat pour désigner l'animal en question.

Un peu de terminologie et quelques conventions :

Un prédicat est un symbole qui sert à affirmer quelque chose relativement à une entité ou à plusieurs entités. On appelle arguments les entités sur lesquelles porte un prédicat.

A titre d'exemple, considérons la phrase suivante:

(1) Le Rhin est un fleuve

Dans cette phrase, le nom fleuve représente un prédicat, qui porte sur une chose appelée le Rhin; cette

chose est l'argument du predicat fleuve. Nous nous servons ici d'une convention typographique : nous exprimons, par l'usage de caracteres speciaux (il s'agit de la fonte appelee « courier »), le fait qu'il s'agit, non pas du mot fran~ais fleuve, mais de sa representation semantique. Une autre convention notationneUe : on represente le rapport entre un predicat et son argument en mettant celui-ci entre parentheses, apres le predicat ; on ecrira donc, pour représenter Je sens de (1):

(2) fleuve (Rhin)

Le nombre des -arguments peut varier d'un predicat a l'autre ; on appelle place une position argumentale. Ainsi, il y a des predicats a une place, tels que fleuve, a deux places, tels que frere (3) - (4), et a trois places, tels que donner (S) - (6) :

(3) Jean est le frere de Marie (4) frere de (Jean, Marie) (5) Marie donne des graines au canari (6) donner (Marie, graines, canari)

Les noms typiques designent des entites qui sont soit des objets (7), soit des substances (8) :

(7) gar~on, fleur, scie (8) eau, or, sciure

Les objets sont des entites delimitées et comptables. Nous appellerons noms comptables (angl. count nouns) les noms qui designent des objets. Les substances sont des entites non delimitées et, par consequent, non comptables; ce n'est que lorsqu'elles apparaissent en tant que portions concretes (l'eau qui est dans mon verre) qu'elles sont delimitées. Nous appellerons noms massifs (angl. mass nouns) les noms qui designent des substances. Du point de vue conceptuel, les noms comptables representent plusieurs categories, dont les especes naturelles (les animaux, les plantes etc.), les objets fabriques par l'homme (les outils, les vêtements etc.), les parties d'un tout (les parties du corps, d'un vehicule etc.). En plus. de ces categories dites « concretes », les noms typiques designent toutes sortes de categories « abstraites », telles que les etats psychiques et physiques (joie, douleur), les collectifs (famille, groupe) etc. Etablir une typologie complete

La sémantique du nom

des categories susceptibles d'être exprimees par des noms ne compte cependant pas parmi les objectifs de la semantique lexicale ; ce sont des faits de structure linguistique qui vont nous interesser. Or, la distinction,

qu'on vient de voir, entre noms comptables et noms massifs est une distinction linguistique, puisqu' elle correspond a une difference de forme (emploi des determinants, formation du pluriel et autres faits de quantification). Elle est, par ailleurs, indifferente a la distinction « concret » vs. « abstrait » : en fait, des noms comme doctrine, loi, situation sont des noms comptables qui designent des objets immateriels (terme que nous preferons a « abstrait »), tandis que courage, humour, obeissance sont des noms massifs qui designent, si le terme est permis, des substances immaterielles.-Nous allons d'abord nous faire une idee de la semantique des noms typiques.

La synonymie lexicale

SYNONYME : Se dit de deux ou plusieurs termes appartenant à la même catégorie (substantifs, adjectifs, verbes ou adverbes) et qui ont entre eux une analogie générale de sens, avec souvent des nuances différentes d'acception, particulières à chacun d'eux.

Cette définition extraite du *Grand Larousse de la langue française* (1978), est complétée par un article de spécialité duquel nous voudrions citer les lignes que voici :

Quelque conception que puissent adopter les grammairiens ou les linguistes dont l'attention se porte sur les synonymes supra-segmentaux (paraphrases) ou infra-segmentaux (morphèmes), l'usage commun limite l'extension du terme aux **mots** de même sens, répertoriés dans des *Dictionnaires des synonymes*. Limitation pragmatique et non pas étymologique : les écrivains, et plus encore les scripteurs d'occasion, sont plus souvent à la recherche d'un mot que d'une phrase. Quand, plusieurs mots se présentant sous la plume, on se demande lequel convient, ou quand un mot, dont on sent intuitivement l'existence, se dérobe à la mémoire, on attend un secours du dictionnaire. Les synonymes sont du ressort de la lexicologie.

Une restriction supplémentaire, dans le cadre de la morphologie, est ordinairement apportée à la définition des synonymes : ils doivent être substituables l'un à l'autre, donc appartenir à la même classe grammaticale ; le synonyme d'un nom sera un nom, celui d'un adjectif, un adjectif, etc. Une nuance sémantique observée dans un adjectif (par exemple *vieux* dans *mon vieil ami*) ne se retrouve pas forcément dans le nom qui en dérive (*la vieillesse*) ; une nuance présente dans un verbe (*courir les*

filles) peut se retrouver dans tel dérivé (*coureur*), non dans tel autre (*course*).

Les propriétés définitoires de la synonymie (domaine linguistique, nature de la relation, fonction, résidu problématique) ne sauraient être mieux énoncées.

Reprenons-les :

- Le domaine convoqué par la synonymie est celui de la *sémantique lexicale* : s'y rattache notamment l'attention portée à l'unité *mot*, étant donné l'association d'une forme et d'un sens que le mot symbolise (*valeur d'usage*) mieux que toute autre structure signifiante ;
- La reconnaissance d'une *relation de sens* (« une analogie générale de sens », le contenu « conceptuel » commun) entre deux ou plusieurs unités lexicales ;
- L'appartenance des synonymes à une même *catégorie grammaticale*, plus précisément, à une catégorie « lexicale » : noms, verbes, adjectifs et adverbes ; –La *fonction différentielle* de la synonymie pour dissocier les acceptions d'une entrée polysémique, et pour s'interroger sur le statut du sens figuré (l'exemple de *courir*) ;

- Le test de la *substituabilité* entre les unités synonymes, et le rôle du cotexte syntagmatique pour rejeter ou accepter une commutation de termes ;
- La discussion sur l'espace de *recouvrement sémantique* (synonymie *absolue*, *partielle*, ou *approximative*) entre les unités lexicales ; autrement dit, la possibilité de considérer des degrés de synonymie ou d'établir une échelle de valeurs ;
- L'analyse sémantique en composants *noyaux* (l'analogie générale, les traits fixant « la constante notionnelle ») et l'ajout de *nuances* ou d'acceptations particulières, lesquelles justifieraient l'existence de mots différents ainsi que l'impossibilité pour une langue de n'avoir aucun synonyme, ni de présenter des cas de synonymes *absolus* (c'est-à-dire interchangeables dans tous les contextes).

Enfin, la citation du *GLLF* rappelle à bon escient que si la synonymie pose quelques difficultés de délimitation théorique, d'un point de vue pragmatique, en revanche, elle est peu discutable, ainsi qu'en attestent les usages langagiers et le besoin, commun, de statuer sur le *mot juste*¹. C'est ce paradoxe – la méfiance théorique mais un solide fondement empirique qui s'incarne dans les usages, les dictionnaires et la « réalité » du *mot* – qui nous a

intrigués au premier chef, et incités à choisir la synonymie comme domaine problématique.

L'une des difficultés auxquelles se heurte la synonymie c'est si l'on peut dire la polyvalence de ses applications, voire leur disparité apparente. Parmi les plus remarquables d'entre elles et, il est vrai, très solidaires, rappelons l'histoire de la langue, la lexicographie et la traduction.

S'agissant de l'enseignement, par exemple, rappelons que la synonymie est une pratique – sinon une théorie – indispensable. Elle fait partie de ces ressources lexicales, spontanées ou travaillées, très importantes en production de texte, qu'il s'agisse d'opérer à un niveau paradigmatique (chercher un autre mot, plus adéquat à ce qu'on veut dire, plus précis, moins familier ou qui évitera une répétition, et remplacer le seul mot pour le moment disponible et actualisé), ou à un niveau syntagmatique et dans une visée qui demeure « stylistique » (l'effet d'*insistance* des binômes synonymiques) ; ou bien encore, qu'il s'agisse des interactions langagières dans la classe (maître – élèves) qui recourent à la synonymie (la *feuille* ou la *copie* ; le *rond* ou le *cercle*), au même titre qu'à la paraphrase (visée explicative).

Au-delà des situations d'apprentissage, tout scripteur, quelles que soient sa maîtrise langagière et sa capacité métalinguistique à verbaliser un problème d'écriture lié au traitement synonymique, a rencontré la double question des synonymes : jugement d'équivalence sémantique ou recherche de l'unité manquante (*chercher un synonyme pour dire..., qui aille avec..., pour remplacer...*).

La synonymie fait donc symptomatiquement surgir deux lignes de fracture :

- Une problématique qui sera jugée plus ou moins pertinente, selon que l'analyse est indexée, dans le champ de la sémantique, à un paradigme ou à un autre, l'un des clivages s'opérant, semble-t-il, par rapport à l'héritage saussurien (continuité ou rupture) ;
- Un modèle sémantique qui vise une description des effets de sens en réception, minorant du coup la prégnance des usages et des normes (Frei, *Grammaire des fautes*).

La présente livraison de *Pratiques* n'a d'autre but que de contribuer à éclaircir ce statut ambigu de la synonymie. L'économie générale du sommaire fait se succéder des contributions théoriques, qui empruntent leur

conceptualisation à des modèles qui peuvent être concurrents, et des applications pratiques particulières sur des items lexicaux apparentés à des synonymes. D'une manière plus large, on conviendra à la lecture des articles que tous, en dépit des divergences théoriques (sémantique lexicale, sémantique cognitive ou constructivisme), font l'hypothèse que la synonymie peut constituer, au moins provisoirement, un analyseur intéressant des difficultés théoriques à décrire le sens des mots.

Dans son article, « La synonymie-“identité de sens” n'est pas un mythe », **Georges Kleiber**, après avoir rappelé un autre paradoxe de la synonymie (« la relation la plus facile à définir, mais aussi la plus difficile à maintenir »), réfute les trois arguments (sémiotique, linguistique, et sémantique) qui sont fréquemment avancés pour discuter de l'existence de la synonymie. La réfutation de Kleiber souligne à plusieurs reprises que l'oubli du « mot » (du signe complet, les deux faces et les deux axes) a pu fausser les discussions sémantiques quand elles contestent la validité de la synonymie absolue comme relation d'identité de sens.

Pierre Cadiot pour sa part, dans un article intitulé « Couleur des mots ou synonymie », reprend, bien que sous un éclairage, on s'en doute, différent de celui de Kleiber, l'idée que la synonymie engage l'unité lexicale tout entière et sa valeur en discours. L'auteur note toutefois que la notion, inscrite dans une tradition de sémantique référentielle, perd de vue le *motif* du mot, lui préférant des acceptions limitées, c'est-à-dire réduisant la signification à un sens lexical isolé. Avec le concept de *motif* (Cadiot et Visetti 2001 : 97-127), c'est l'instabilité de la forme sémantique qui est soulignée, d'une part dans ses évolutions diachroniques et la possibilité d'une rétroaction sur un sens historique (*train*, *habiller*), et d'autre part dans sa composition hétérogène (la motivation née d'un composant morphologique, par exemple). Le motif désigne le noyau sémantique qui reste soumis à d'éventuels changements, dès lors que le mot est inséré en discours et *profilé*, stabilisé par le contexte. Ce cheminement conduit Cadiot à conclure, contrairement à Kleiber, qu'il n'y a pas de « synonymie au sens fort » et que la notion demeure peu compatible avec un modèle qui fonde une construction dynamique du sens sur la complexité et l'instabilité des motifs sémantiques.

Quant à **Pierre Jalenques**, il ébauche méthodiquement les étapes d'une analyse sémantique constructiviste en

l'appliquant à deux verbes « synonymes », *laisser* et *garder*. Les deux formes schématiques, distinctes, qui décrivent la construction du noyau sémantique de chaque verbe, conduisent l'auteur à réfuter la synonymie comme relation absolue et hors énoncé. S'il y a encore lieu de concevoir un lien synonymique, il faut lui réserver l'application locale, et partielle, de l'équivalence des deux énoncés (et non plus de deux unités lexicales).

Jacques François – Fléchage synonymique ou analyse componentielle dans l'examen de la polysémie verbale ? *Affecter* vs *compter* – poursuit son investigation sémantaxique sur les verbes et la polysémie. Il confronte, au sujet de deux verbes polysémiques, *affecter* et *compter*, les résultats obtenus par des démarches et des outils différents. Les synonymes du dictionnaire électronique du CRISCO, par le biais d'un fléchage « continuiste », se montrent d'autant plus opératoires que le verbe présente une polysémie taxée d'hétérogène (*affecter*). L'outil syntaxique, qui discrimine des distributions et des traits syntaxiques, débouche sur un résultat contraire : il est mieux adapté au verbe à polysémie homogène (*compter*)²

Ce numéro de *Pratiques* sur la synonymie intègre l'histoire de la langue et l'analyse du discours lexicographique, grâce

à un article de **Gilles Petrequin** –La synonymie au XVII^e siècle : une évolution conceptuelle et pragmatique – qui interroge le dictionnaire de Richelet (1680). L'enquête à laquelle se livre l'auteur présente notamment l'intérêt de souligner le croisement qui s'opère en cette fin du XVII^e siècle entre une conception rhétorique (les binômes synonymiques) et la genèse du discours lexicographique (le paradigme de synonymes en langue).

Denis Apothéloz, pour sa part, clôt provisoirement l'éventail des conceptions présentées, en se décentrant sur une question d'aspect, puisqu'il interroge « La quasi-synonymie du passé composé et du passé surcomposé existentiels ».

Enfin, le seul article qui s'appuie sur des discours effectifs, est celui de **Michelle Lecolle** – De la synonymie, vue à travers les emplois des mots *synonyme*, *synonymie* et *synonymique* dans les textes. L'auteur se fonde sur un corpus large pour établir ce que sont les représentations et usages communs de la notion, quand elle est envisagée par des non spécialistes. Le résultat est assez illustratif de ce qu'on pourrait identifier comme une figure de mots. En effet, nommer *synonymes* des mots qui n'en sont pas (par exemple *profit* et *vol*, sous la plume de Proudhon) revient au

plan rhétorique à opérer un rapprochement paradoxal entre des notions plutôt antonymiques ou des réalités qu'apparemment tout sépare

Antonymie

les antonymes sont deux mots de sens contraire, opposé

L'antonymie est une des façons les plus simples d'enrichir le vocabulaire. Chaque fois que vous cherchez un mot dans un dictionnaire, regardez l'antonyme. Cela permet d'abord de mieux comprendre le mot cherché et, ensuite, il est plus facile d'apprendre par paires, par groupes de deux.

Comme les synonymes, les antonymes appartiennent à la même classe grammaticale, le synonyme / l'antonyme (deux noms)
grand / petit (deux adjectifs) entrer / sortir (deux verbes)
devant / derrière (deux prépositions)

Les antonymes peuvent être des mots de racine différente. la ressemblance / la différence Mais ils peuvent avoir la même racine et, dans ce cas, l'antonymie peut se faire à partir d'un préfixe à valeur souvent négative. faire / défaire possible / impossible

Un même mot peut avoir des antonymes différents selon le contexte. un vieux manteau / un manteau neuf Mais: une vieille grand-mère/ une jeune grand-mère

Il faut être attentif au fait que certaines expressions sont des expressions figées qui n'acceptent pas d'antonymes. Par exemple, quel serait l'antonyme de bon dans l'expression : « J'ai pris un bon bain » ? Est-ce que cela peut être : « J'ai pris un mauvais bain »? - Impossible.

Dans le système antonymique, il faut noter la présence de petits mots qui renforcent l'idée du contraire, du contraste: - des conjonctions: et, ou, mais; - des adverbes : au contraire, en revanche, par contre; - des conjonctions de subordination : alors que, tandis que; -des pronoms: l'un, l'autre.

L'antonymie peut se traduire aussi par la simple négation, ou la négation renforcée par un adverbe. C'est une façon atténuée de

dire des choses fortes. Ainsi, normalement dans la phrase : « Ce plat est bon », bon a pour antonyme mauvais et on peut dire : « Ce plat est mauvais », ce qui peut sembler sincère mais brutal. On atténuera donc l'expression en prenant des précautions, et on dira : « Ce plat n'est pas très bon. »

On distingue habituellement trois types d'antonymes : 1) les antonymes contradictoires : l'un exclut l'autre, l'un dit « non » à l'autre. L'un n'existe que par la négation de l'autre. vivre / mourir
ex : Si je vis, je ne suis pas mort(e) et, si je suis mort(e), je ne vis pas.

les antonymes contraires : ils comportent deux termes avec en plus un terme intermédiaire. C'est le groupe le plus nombreux.
chaud / froid -> tiède petit / grand -> moyen bon / mauvais
-> médiocre

les antonymes réciproques : ils impliquent deux faits complémentaires mais inversés. vendre / acheter

La notion d'antonymie est une notion relativement centrale en lexicologie. Dans le bref survol de la littérature consacrée à cette notion que nous proposons dans cette section, nous aurons en particulier l'occasion de retrouver au plan sémantique le rôle de la négation, et les conséquences de cette

dimension négative que nous venons de décrire; nous découvrirons aussi un second versant de la notion d'antonymie, qui prend comme base la notion de réciprocité. La dimension dynamique de cette dernière notion la rend à peu près inaccessible au point de vue logique, et c'est la raison pour laquelle elle nous a en quelque sorte « échappé » dans la première partie de ce texte.

Les définitions de l'antonymie adoptent plutôt rarement un point de vue sémantique, et encore plus rarement un point de vue logique. On trouve cependant ce point de vue dans (Mounin, Pascal Amsili 1974) (s.v.

contraire) où l'on fait la distinction décrite plus haut entre incompatibles et complémentaires.² Avec des définitions logiques quelquefois approximatives, on y souligne que les antonymes complémentaires sont relativement aisés à identifier, du fait de l'absence de terme médian (présent/absent , vrai/faux ...), alors que les antonymes incompatibles sont plus délicats à utiliser car la négation de l'un n'entraîne pas la vérité de l'autre (ne pas monter n'implique pas descendre).

En plus de ces considérations logiques, la lexicologie fait couramment usage de la notion de gradation, ou d'échelle : on

distingue en effet les antonymes polaires et les antonymes scalaires (par exemple, dans (Mounin, 1974)). On appelle polaires les antonymes complémentaires (vivant/mort), et scalaires les antonymes qui ne sont pas mutuellement exclusifs (i.e. incompatibles) et se situent alors symétriquement placés sur une échelle qui peut comporter des termes médians, l'exemple classique étant donné sous (3)3.

brûlant – chaud – tiède – frais – froid – glacial

On sait, au moins depuis Sapir, que la notion d'échelle, de gradation, sous-entend, ou, mieux, est sous-tendue par une relation de comparaison. On en déduit la possibilité de mettre en évidence une paire antonyme au moyen d'un test de comparaison : "X est plus que Y" doit impliquer que "Y est plus que X" (Larousse-SdL, 1994).

La pertinence de cette considération n'est pas à démontrer pour ce qui concerne les antonymes scalaires :

(4) Ce papier peint est plus

clair que la moquette\$ La moquette est plus sombre que le papier peint

Le type scalaire est d'ailleurs le type d'antonymes le plus fréquent, comme le reflète la terminologie la plus courante : en général, le terme d'antonymie désigne à la fois la classe complète et la catégorie particulière des antonymes scalaires (il en va très souvent exactement de même avec le terme contraire).

Le type polaire (complémentaire) est assez souvent signalé comme étant un cas particulier du type scalaire : les antonymes polaires seraient sur une échelle qui n'aurait que deux « barreaux ». Ainsi, pour (Picoche, 1992), la relation d'antonymie complémentaire est la « forme binaire de l'incompatibilité ». Il convient cependant à notre avis de bien distinguer les deux types d'antonymie, en particulier sur la base de leurs propriétés logiques différentes, comme nous l'avons vu. En particulier, le fait que l'échelle ne comporte que deux termes ne doit pas être pris comme le signe d'une relation complémentaire : si l'opposition loin/proche semble « binaire », on peut cependant parler d'un terme médian ni loin ni proche. Ceci n'est pas vrai de l'opposition vivant/mort, qui constitue une vraie paire d'antonymes polaires.

Hyperonymie & hyponymie

Entre les mots, il y a parfois des rapports de hiérarchie. D'ailleurs, la majorité des mots appartiennent à une classe et à plusieurs sous-classes.

On parle d'hyponymie quand un terme général (mot-étiquette ou terme générique) englobe plusieurs termes spécifiques, appelés hyponymes.

Un hyperonyme, pauvre au plan sémantique, peut toujours remplacer un hyponyme. Dans un texte, l'hyponymie est un procédé de reprise anaphorique courant.

Fruit est un hyperonyme, qui englobe orange, banane, pomme, cerises, etc. Banane est un hyponyme de fruit, tout comme cerise, orange, pomme, etc. Ces mots sont des cohyponymes (ils partagent le même hyperonyme).

Remplacer l'hyponyme par l'hyperonyme Ex : Il a une blessure à la jambe → Il a une blessure à un membre. Membre est bien l'hyperonyme de jambe. • Vérifier que l'hyponyme est bien inclus dans l'hyperonyme • Utiliser la construction par l'attribut Ex : La jambe est un membre.

On distingue trois niveaux : niveau supérieur → FRUIT niveau de base → POMME – BANANE – ORANGE... niveau de spécialité → REINETTE – GOLDEN...

On commence toujours par acquérir le lexique grâce au niveau de base. Un bon niveau de langage permet de jouer sur ces trois niveaux, tout en s'adaptant à la situation de communication. On a parfois besoin d'un terme générique (ex : Tout les magasins

sont fermés) ou d'un terme spécifique (ex : Je vais acheter du pain à la boulangerie).

Champ lexical

On appelle champ lexical un ensemble de mots, d'expressions qui tournent autour du même thème.

- Les mots hôpital, médecin, opérer, bistouri, diagnostic, malade font tous partie du champ lexical de la médecine.
- Les mots montagne, vallée, fleuve, plaine, rivière font partie du champ lexical de la nature.
- Les mots entraînement, performance, record, stade, piscine font partie du champ lexical du sport.

Dans un texte, repérer les champs lexicaux, c'est pouvoir identifier tous les mots qui nous font penser aux mêmes choses, cela nous permet de découvrir le thème principal d'un texte.

Exemple

Extrait du « dormeur du val » de Rimbaud.

*C'est un trou de verdure où chante une rivière,
Accrochant follement aux herbes des haillons
D'argent ; Où le soleil, de la montagne fière,
Luit : c'est un petit val qui mousse de rayons.*

Les mots verdure, rivière, herbes, soleil, montagne, val font partie du champ lexical de la nature.

Les champs lexicaux sont très utiles pour écrire un texte, décrire un paysage, un lieu, un personnage.

Les champs lexicaux peuvent être de plus ou moins grande importance selon le thème qu'il représente. Le champ lexical de la nature est par exemple beaucoup plus étendu que celui de l'équitation car il englobe beaucoup plus de choses.

En fonction du contexte, le même mot peut également faire partie de champs lexicaux différents. Par exemple, le mot -arbre- fait partie du champ lexical de la nature, mais peut également faire partie du champ lexical de la généalogie.

Les termes génériques

On appelle terme générique un mot général qui représente toute une catégorie de mots.

- Fleur est le terme générique pour toutes les espèces de fleurs :
 - rose
 - tulipe
 - jonquille
 - muguet...
- Mammifère est le terme générique pour toutes les espèces animales allaitant leur petit :
 - homme
 - singe
 - vache
 - cheval
 - souris
 - baleine...

Plusieurs thèmes génériques peuvent être englobés dans un terme générique plus général. Par exemple, Homme, animal, félins, reptiles, mustélidés peuvent être englobés sous le terme générique -être vivant.

L'emprunt

Quelques définitions : « Acte par lequel une langue accueille un élément d'une autre langue ; élément (mot, tour) ainsi incorporé. » (Petit Robert, édition 1984). « Il y

a emprunt linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B et que A ne connaissait pas ; l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes appelés emprunts. » (Dictionnaire de linguistique, Larousse, 1973). D'où viennent les mots empruntés par le français ? Si le français découle dans une large mesure d'une évolution à partir du latin, il a également beaucoup emprunté à cette langue (album, maximum...), souvent dans un second temps, par l'intermédiaire des savants ; parfois d'ailleurs, mot hérité et mot emprunté coexistent (sacrement et serment, fragile et frêle, etc.). Le français a également beaucoup emprunté au grec (astronomie, dialogue, etc.), puis à l'italien, aux langues germaniques, enfin à l'anglais – qui constitue bien évidemment la source la plus féconde aujourd'hui – et à de très nombreuses autres langues. Certains mots exhibent leur origine (paella, soprano, tee-shirt), mais d'autres ont des allures bien françaises, aussi bien dans leur sonorité que dans leur orthographe, et sont pourtant des emprunts : pamplemousse, du néerlandais ; girafe, de l'arabe ; paquebot, de l'anglais.

Que ce soit dans la Real Academia Española ou dans Le Robert, l'emprunt est défini comme « un processus par lequel une langue accueille directement un élément d'une autre langue ». Cet élément est surtout d'ordre lexical et non tant grammatical, la syntaxe étant l'ossature, la structure permanente qui vertèbre la langue. Une fois établi dans un pays, le mot ou la tournure idiomatique peuvent être légitimés ou non par les autorités linguistiques que sont les dictionnaires et les Académies, ainsi dribbler, shooter, jogging, showbusiness, farniente, pécadille, paquebot, guérillero, groggy, et tant d'autres, sont acceptés dans Le Robert, au même titre que driblar, chutar, marketing figurent dans le RAE alors que sinfonier, petisú, baguette ne le sont pas. L'emprunt, très souvent, n'est pas sanctionné par les instances linguistiques alors qu'il est utilisé par l'homme de la rue: overbooking, roller, mobbing ne sont reconnus ni par Le Robert ni par la R.A.E, et pourtant on les trouve dans des articles de presse, on les entend à la radio ou à la télévision. Le lexicographe, souvent en retard d'une mesure sur la mode langagière, ne reconnaît pas les mots étrangers d'usage courant, le plus souvent made in U.S.A. « Les dictionnaires généraux sont surtout attentifs à la langue

cultivée, la langue court plus vite qu'eux. »
(Meschonnic 1997:70).

L'emprunt peut être dénotatif ou connotatif : il est dénotatif lorsqu'il renvoie à des objets nouveaux, à des inventions technologiques – l'informatique et la cybernétique, par exemple, software, scanner, e-mail –, au domaine artistique : pop-art, ready made. L'emprunt connotatif relève, pour sa part, de la façon de penser l'existence et de la vivre ; il traduit des faits de société, il désigne un modus vivendi : piercing, tuning, mobbing, cocooning, zapping, reality-show, cool, relax, etc. Soit dit en passant, l'emprunt connotatif, souvent lié aux effets de la mode, a tendance à tomber dans l'oubli une fois que le phénomène d'engouement est passé.

Parfois, l'origine de l'emprunt n'est pas aussi simple! Pour exemple, magazine, d'après Le Robert, est un mot emprunté à l'anglais qui l'a emprunté au français magasin. Ce ricochet linguistique est enregistré par La Real Academia Española qui admet une double orthographe sous la forme de magacín – magazín. Autre exemple : e.mail. Mail provient du français malle, dans le sens de courrier, acception qui s'est d'ailleurs

perdue en français actuel. Le mot a « émigré » en Angleterre, s'est anglicisé tant orthographiquement que phonétiquement, se transformant en mail. Une fois revenu en France, on ne le reconnaît pas et les puristes de la langue d'accepter la traduction de courriel, proposée par nos amis Canadiens !

L'emprunt ne laisse pas indifférent. Il a, en effet, ses détracteurs et ses inconditionnels. Les premiers sont taxés de passéistes, de puristes, de nationalistes, et même ... de « crisistes ». « Ce sont les tristes du langage. Leur discours n'a ni le sens de l'histoire, ni celui de l'avenir. Il n'a qu'un présent du passé. Il parle sa peur » (Ibid: 384). Plus que le signifié, il semble que ce soit le signifiant qui heurte l'oreille des personnes peu favorables à l'emprunt car, actuellement, le mot étranger ne passe pas toujours par une phase d'adaptation phonologique et graphique, contrairement à ce qui se pratiquait au XIX siècle. Il en va ainsi de la francisation de bowling green en boulingrin, défini comme un parterre de gazon entouré de bordures, et de packet boat adapté en paquebot ou encore de riding coat transformé en redingote – coat provient du français cotte -. De nos jours, la réécriture globale n'est plus aussi systématique, explications possibles à cette

nouvelle tendance : d'une part, les langues étrangères, enseignées dès le jardin d'enfants, sont plus familières à l'oreille et à l'œil de tout un chacun. Plutôt que les langues étrangères, ne serait-il pas plus exact de dire l'anglais ? D'autre part, publicité et medias bombardent, au quotidien, l'homme de la rue de mots anglais, histoire d'être à la page, pas trop old school, pour reprendre une expression actuelle en vogue.

Les inconditionnels de l'emprunt se trouvent généralement parmi les jeunes qui cherchent des modèles de vie et des valeurs au-delà du territoire national, ils s'identifient à être Autres, différents de leurs aînés. L'américanisation, depuis quelques décennies, est à l'ordre du jour, aux quatre coins du globe, non seulement dans le vestimentaire, la musique, le cinéma, l'alimentation fast food, mais aussi dans la langue. Par ailleurs, les professionnels de divers secteurs high tech font un usage pléthorique d'emprunts, et sont, par conséquent, très souvent incompréhensibles pour le commun des mortels. Certains emprunts sont pourtant nécessaires parce qu'ils renvoient à de nouvelles réalités économiques, commerciales, scientifiques. De nos jours, ce sont pour la plupart des anglicismes étant donné que l'Amérique

domine la scène internationale dans bon nombre de domaines, entre autres, économiques. Mais l'emprunt n'a pas toujours été marqué du sceau de l'anglais. Il est, en tout cas, un élément fondamental de la dynamique des langues qui se développe sur un axe à la fois temporel et spatial.

La polysémie

La polysémie signifie que les mots ont plusieurs sens ou « acceptions ». Elle s'oppose à la monosémie. À un sens premier et courant (le sens propre), vont s'ajouter d'autres sens (sens figurés). L'ensemble de ces sens forment le champ sémantique du mot.

La polysémie répond au principe d'économie linguistique (une langue monosémique aurait un lexique absolument immense). → Quand on a besoin de désigner quelque chose de nouveau, une nouvelle acception s'ajoute généralement à un terme déjà utilisé (ex : bureau désigne un écran d'ordinateur où il y a des icônes). Un mot actuellement monosémique peut devenir polysémique (évolution de la langue).

La variation des sens peut dépendre : – de la syntaxe de la phrase : Il joue avec son jouet/ Il joue de son

charme / Cela joue sur mon humeur ! – de l'environnement syntaxique et lexical : Pierre adhère à l'association / Le coquillage adhère au rocher (opposition sujet animé et non animé).

Le contexte et la situation référentielle sont donc essentiels pour comprendre un mot polysémique. Ex : J'ai un bouton sur le nez. // J'ai perdu un bouton de mon gilet.

Deux termes sont homonymes si : – ils ont la même forme orale et écrite (homophones-homographes) mais des sens très différents (ex : voler = se mouvoir, se maintenir en l'air // voler = dérober) – ils ont deux entrées différentes dans le dictionnaire – ils ont des synonymes et des antonymes différents (ex : planer, survoler... // dérober, dépouiller...) – ils ont un environnement linguistique différent (ex : voler est intransitif // voler qqch est transitif) – ils possèdent des séries dérivationnelles différentes (ex : envol, envolée... // voleur, antivol...)

Pour savoir si un mot est polysémique, on peut se baser sur des critères : • Critère étymologique les

différents sens doivent avoir le même étymon. • Critère sémantique les différents sens doivent être assez proches pour qu'on puisse expliquer et comprendre le glissement d'un sens à un autre. • Critère formel voir les caractéristiques des homonymes au-dessus.

Par ailleurs un mot polysémique fera l'objet d'une seule entrée dans le dictionnaire avec une multitude d'acceptions, généralement numérotées. Un n'y a qu'un signifiant pour plusieurs signifiés.

POLYSÉMIE ET CHAMP SÉMANTIQUE

Certains mots n'ont qu'une seule signification : ils sont monosémiques. C'est le cas de mots désignant des objets ou des êtres comme porte-clés (anneau ou étui réunissant des clés), porto (vin liquoreux produit au Portugal), poney (cheval de petite taille à l'âge adulte), murène (poisson des mers tropicales à la morsure dangereuse), etc.

D'autres mots, très nombreux, peuvent avoir plusieurs significations : ils sont polysémiques. Ainsi, un mot banal comme pâté peut désigner, selon Le Robert : 1. une pâtisserie servant d'enveloppe à une viande ; 2. une pièce de charcuterie faite d'un hachis de viande

enveloppé dans une croûte ; 3. un hachis de viandes épicées cuit dans une terrine, sans enveloppe de pâte ;

4. un petit gâteau à la crème (en Belgique) ; 5. une grosse tâche d'encre ; 6. un ensemble de maisons formant un bloc ; 7. du sable mouillé moulé à l'aide d'un seau (jeu d'enfant).

On appelle champ sémantique l'ensemble des sens possibles d'un mot tels qu'on les trouve dans un dictionnaire. Les mots dire, donner, droit occupent chacun plus d'une page dans Le Robert, et le mot faire plus de deux ; ces mots, comme plusieurs autres, ont un champ sémantique très étendu.

En consultant un dictionnaire pour connaître le champ sémantique de divers mots, on découvre certaines propriétés de sens récurrentes. Nombreux sont les mots où se distinguent un sens propre et un sens figuré, un sens concret et un sens abstrait, un sens général et un sens spécialisé.

SENS PROPRE ET SENS FIGURÉ

Le sens propre est le sens premier du mot, celui qui est le plus proche de son origine étymologique du mot. Par exemple, passoire désigne « un récipient percé de trous et utilisé pour égoutter des aliments, pour filtrer sommairement des liquides » (Le Robert). Le premier sens donné à pâté (fait de pâte) correspond à la notion de sens propre.

Le sens figuré peut ajouter au sens propre une dimension imagée, métaphorique qui aide à la représentation mentale. Par exemple, le mot passoire, employé pour parler d'une frontière ou de la mémoire de quelqu'un, prend le sens figuré de « qui ne retient rien ». De la même façon, on peut parler de la profondeur du raisonnement ou de la lumière du cœur. Les sens 5, 6 et 7 de pâté sont des sens figurés.

SENS CONCRET ET SENS ABSTRAIT

Le sens concret d'un mot réfère au monde physique perçu par les sens (nature, objets, êtres, animaux, sensations, action).

Le sens abstrait réfère à la pensée, à ce qui est perçu par l'esprit ; il désigne non pas l'objet, mais une caractéristique ou une qualité de l'objet. Par exemple, le mot naissance désigne, selon Le Robert : 1. le commencement de la vie indépendante caractérisé par l'établissement de la respiration pulmonaire ; 2. le moment où le fœtus est expulsé de l'organisme maternel ; 3. la condition sociale résultant du fait qu'on est né dans telle ou telle classe sociale.

Dans les deux premiers sens, le mot renvoie à des réalités physiques du monde naturel ; il s'agit donc de sens concrets. Dans le troisième sens, le mot évoque

un jugement social, ce qui correspond à une réalité de l'esprit, du monde de la pensée ; c'est un sens abstrait

SENS SPÉCIALISÉ ET SENS GÉNÉRAL

Un mot a un sens spécialisé si le dictionnaire lui attribue un sens particulier propre à un domaine d'activité ou de connaissances. Par exemple, • le mot infarctus est utilisé en médecine pour indiquer la nécrose (mort de cellules) de tissus d'un organe par ischémie (manque d'irrigation sanguine) ; • le mot quark en physique désigne un constituant élémentaire d'un hadron (particule élémentaire susceptible d'interaction forte).

Dans ces exemples, la définition proposée appartient à un monde de connaissances spécifique ; de plus, les parenthèses illustrent le caractère spécialisé du mot puisqu'il faut même chercher dans le dictionnaire le sens des mots employés pour les définir.

Le mot « quark » ci-dessus n'a qu'un sens spécialisé. Par contre, plusieurs mots spécialisés ont acquis, dans l'usage courant, un sens général représentant une signification souvent voisine du

sens spécialisé. Ainsi, selon Le Robert : • infarctus désigne une lésion du cœur provoquée par un spasme prolongé ; • paranoïa, utilisé dans un sens médical plus spécifique jusque vers 1920, désigne maintenant des troubles caractériels engendrant un délire et des réactions agressives.

Inversément, des mots d'usage courant ont vu leur sens général évoluer vers un sens spécialisé. • Par exemple, peigner et peigne ont vu leur sens général se transformer, par analogie, dans l'industrie textile pour désigner un procédé et un instrument utilisés dans le traitement de la laine. • De même, le mot rotation, qui désigne le mouvement d'un corps autour d'un axe, reçoit, en géométrie et en agriculture, un sens spécialisé approprié à chaque domaine ; ces significations apparaissent dans un dictionnaire.

SENS CONTEXTUEL

Il revient au lecteur de choisir le sens qui s'adapte le mieux à un mot en fonction de la phrase ou du contexte plus général du texte ; c'est le sens contextuel. Quel sens, en effet, donner au mot culture si l'on ne sait pas dans quel domaine (agriculture, biologie, anthropologie, ...) il est utilisé ? Lisant un texte d'agronomie, un lecteur comprendra que la rotation des cultures désigne la succession des espèces végétales cultivées ; dans un

texte portant sur la biologie cellulaire, le lecteur pensera aux techniques de développement de micro-organismes ou de bactéries appliquées successivement à divers fragments de tissus vivants. Cette expression pourrait-elle avoir un sens particulier en anthropologie ? en sociologie ? ...

DU POINT DE VUE DU LECTEUR

- Le lecteur qui aborde un texte littéraire doit se rappeler que les auteurs aiment particulièrement jouer sur les glissements de sens possibles grâce à la polysémie ; les mots sont ainsi souvent employés au sens figuré, dans des rapports métaphoriques avec leur sens premier. Ceci donne au texte sa richesse et ouvre sur des interprétations personnelles qui requièrent un examen attentif du contexte des mots pour en déterminer le sens contextuel.
- Par contre, le lecteur qui aborde un texte propre à un domaine de connaissances ou d'activités, particulièrement un texte technique ou scientifique, se retrouve devant un vocabulaire spécialisé essentiellement monosémique ; en pareil contexte, chaque mot ne peut avoir qu'un sens et ne doit en aucun cas laisser place à des interprétations personnelles. Le lecteur qui trouve dans un tel texte des mots polysémiques dont une des

significations est spécialisée et propre au domaine traité, doit pouvoir construire le sens du texte en faisant appel à cette signification spécialisée.

- Un lecteur pourrait reconnaître un type de texte selon que le vocabulaire employé est fondé sur le sens concret ou le sens abstrait. Ainsi, un texte descriptif ou narratif se reconnaît à la présence d'un vocabulaire employé dans un sens concret. La présence fréquente de mots de sens abstrait pourrait être révélatrice d'un texte argumentatif posant des réflexions d'ordre philosophique ou moral.

LES DÉRIVATIONS

1) La dérivation (proprement dite)

Un mot dérivé est formé par l'adjonction d'un ou plusieurs **affixes** (préfixes ou suffixes, soudés) à un morphème lexical appelé **base** ; la base ultime, minimale est appelée **radical**. **Rappel : préfixe au début, suffixe à la fin !** Les désinences (pluriel, féminin...) ne sont pas des affixes, et ne participent pas à la dérivation, à l'exception des désinences verbales d'infinitif.

Notons que certains ouvrages comptent environ 260 préfixes et 175 suffixes en français ! A vrai dire, certains éléments relevés dans ces listes relèvent plutôt

de la composition savante, même s'ils tendent à fonctionner comme préfixes ou suffixes (comme *anti*).

Toutes les combinaisons sont possibles :

Préfixation seulement : un préfixe exprimant un contraire (*in-* / *dé-*) ou un redoublement (*re-* / *ré-*) s'ajoute par exemple à un verbe : *faire* / *défaire* / *refaire* [à noter que *dé-* est un préfixe d'éloignement, qui entraîne l'idée de défaire ce qui a été fait, comme dans *détricoter*].

Suffixation seulement, comme pour les diminutifs : *filles* / *fillette* ; ou la formation d'un nom à partir d'un verbe (*saler* > *salaison*), d'un adjectif à partir d'un verbe (*regretter* > *regrettable*), d'un adverbe à partir d'un adjectif au féminin (*doux* > *doucement*).

Accumulation de préfixes et suffixes : *redéploiement*, *dépersonnalisation*.

Ce qu'on appelle la **dérivation parasynthétique** : la formation d'un mot directement avec préfixe **et** suffixe ; l'étape intermédiaire n'existe pas. Ex. : *imbattable* (**battable* n'existe pas) ; *embourgeoiser* (**bourgeoiser* n'existe pas). On remarquera pour ce dernier mot comme pour beaucoup d'autres que la désinence d'infinitif, bien que cette opinion puisse être discutée, se comporte syntaxiquement comme un suffixe, et pourrait être considérée comme un **suffixe verbal de niveau zéro**, puisqu'elle sert à changer la catégorie grammaticale, ce qui est une particularité des suffixes, sans apporter d'élément sémantique ou morphologique significatif (il existe d'authentiques suffixes verbaux, comme *-iser*, *-ifier*). Autres exemples : *encourager*, *décourager* (**courager*), *aguerrir* (**guerrir*).

La base peut être assez diverse. Dans un certain nombre de cas, elle est

facilement identifiable : *fierté* (nc) vient de *fier* (adj). Dans d'autres cas, c'est plus flou : *danseur* (nc) vient-il de *dandanse* (nc) ? Le *danseur* est celui qui *danse* ; la *danse* est le fait de *danser* ; le verbe a donné un nom par dérivation, l'autre par dérivation inverse (voir plus loin), mais cela ne saute pas aux yeux.

On peut former des mots sur des bases étrangères : *débriefer* (questionner au retour d'une mission) vient du nom un *briefing* (une réunion d'information avant une mission). Ou sur des sigles : *CAPES* > *capésien* ; *SMIC* > *smicard* ; *sida* (*SIDA*) > *sidéen*. Ou sur des constructions syntaxiques entières : *le je-m'en-foutisme* ; un *jusqu'au-boutiste*.

Quand la base est une racine latine, on peut parler de **dérivation savante**, mais il faut vérifier si on n'est pas plutôt dans la composition savante, ou l'emprunt pur

et simple au latin, comme dans *putréfaction* (qui a remplacé *pourrisson*).

Sur le plan **morphologique** : un préfixe est forcément invariable, mais on signalera, comme précisé ci-dessus, les changements éventuels, telle la modification de *in-* devant certaines consonnes : *illisible*, *irrésistible*.
Variantes : *mangeable* / *possible* / *soluble* (= même suffixe, 3 allomorphes : notion de capacité). De même *coopérer* / *concourir* / *commémorer* (de *cum* : simultanéité, = « ensemble ») ; *examen* > *examiner* (ajout d'une désinence verbale d'infinitif, qui se comporte comme un suffixe verbal niveau zéro ; modification de l'orthographe et de la prononciation : *-en* (prononcé « in ») > *in* (prononcé *i + n* ; conformément à la prononciation : *fin* > *finir*). Une *personne* (nc) > *personnel* (+ suffixe d'adjectif) > *personnaliser* (+

désinence minimale de verbe ;
changement phonétique et
orthographique) > *dépersonnaliser* (+
préfixe exprimant un éloignement ou un
contraire, dans le sens de « défaire ce
qui a été fait »).

Le suffixe est variable selon la catégorie
obtenue : un suffixe d'adjectif entraînera
une variabilité en genre et nombre, et un
nom variera simplement en nombre ; un
suffixe d'adverbe (*-ment* / *-ons*)
entraînera une invariabilité.

Le suffixe est toujours collé au mot de
base, alors que certains préfixes
peuvent posséder un reste d'autonomie,
qui se manifeste par exemple par un
trait d'union ou une apostrophe : *le*
suréquipement / *le sous-équipement* /
entr'ouvrir ou *entrouvrir*. En particulier,
les préfixes qui viennent de prépositions
ne sont pas toujours collés (*entre*, *sous*,
contre).

Sur le plan **sémantique**, les préfixes et les suffixes ont le même effet : apporter une modification de sens par rapport à la base. Dans l'étude d'un mot, on précisera quelle est cette modification, en se méfiant des variantes ou des apparences :

- *embarquer* : le préfixe *em-* signifie « dans » / *emmener* : il exprime indirectement l'éloignement (on prend avec soi).
- *incarner* : *in-* = « dans » = *en-* / *inactif* : il indique un contraire (la plupart des cas)

- *rougeâtre*,
marâtre :
suffixe
péjoratif ou
approximatif
(= « pas bon,
pas franc »)

Sur le plan **syntactique** : un suffixe change généralement la catégorie grammaticale, il sert même à cela, alors qu'un préfixe ne la change pas. La preuve qu'une désinence (pluriel, féminin, imparfait...) n'est pas un suffixe, c'est qu'elle sert à confirmer la catégorie grammaticale, et non à la changer (voir le cours d'orthographe).

Il existe des suffixes de noms (*-age*, *-ure*, *-aison*, *-ation*, *-ment...*), d'adjectifs (*-able*), d'adverbes (*-ment*), de verbes (*-iser*, *-ifier*). Il n'existe

pas des préfixes de noms, d'adjectifs, etc. La désinence d'infinitif change évidemment la catégorie, puisqu'elle sert à former un verbe.

Quelques suffixes ne servent pourtant pas à changer la catégorie grammaticale, puisqu'ils s'appuient sur elle : ce sont des **diminutifs**, ou des suffixes **péjoratifs**, **approximatifs**, ou **mélioratifs** :

- *amour* / *amourette*
(diminutif)

- *vert / verdâtre*
(approximatif)
- *crier / criailler*
(péjoratif)
- *vin / vinasse*
(péjoratif)
- *célèbre /
célébrissime*
(mélioratif)
- *chauffeur /
chauffard*
(remplacement
du suffixe
normal par un
suffixe
péjoratif)
- *bricoleur /
bricoleux*
(idem, suffixe
populaire
prenant une
valeur
péjorative)

► On ne forme pas n'importe quel type de mot sur n'importe quel autre. Ainsi, il est très rare qu'un nom puisse en donner un autre directement par suffixation ; il y a généralement une étape verbale entre les deux, qui ne laisse pas de trace, puisque la désinence disparaît dans la suffixation

suivante (*règle*
> *régler* >
règlement).

Les adverbes
en *-ment* se
forment sur
des adjectifs
au féminin ;
les adjectifs en
-able / -ible / -
uble se
forment sur
des verbes.

► Ne pas
chercher des
affixes là où il
n'y en a pas :
quel est le
préfixe dans
enfant ? dans
épinard ?

2) La conversion, ou dérivation impropre

C'est un procédé qui porte (portait)
aussi les noms de *transfert*,
transposition, *translation*...

Un mot change de
catégorie
grammaticale sans
changer de forme,
c'est très courant, et
très économique sur

le plan de la langue,
très facile à
comprendre aussi :

*Une blonde ; le vrai
et le faux ; le rouge
et le noir (adj. > nc)*

Méthode :

- Procédé, et
définition du
procédé.
- Nature
d'origine, et
nature
obtenue.
- Modification
sémantique.

Exemples de
modifications
sémantiques : « une
*fil*le blonde » ; « les
*ch*oses vraies ou

fausses » (dans des paroles, des affirmations) ; « la couleur rouge ou noire ».

Exemples _____ de conversions :

- *Un frigidaire, une poubelle, du pinard, une Peugeot* ; (NP > nc)
- *Le moi, un petit quelque chose, un rien* (pronoms > nc)
- *Les pourquoi et les comment* (adverbes > nc)

- *Le pour et le contre* (prép. > nc)
- *Les interjections, mots-phrases, ont des origines diverses :*
Jésus-Marie-Joseph ! (NP) / bon ! (adj.) allons ! voyons ! tiens ! (verbes) attention ! (nc)
- *Avec des **si**, on mettrait Paris en bouteille.* (conj de sub > nc)
- *Un frigidaire, une poubelle* (noms propres)

> noms
communs :
antonomase)

Sur le plan de l'orthographe, ces mots peuvent conserver la morphologie de leur catégorie d'origine ; par exemple, on n'écrit pas *des sis*.

Notes : Pour certaines analyses, en grammaire, il faut penser que tout est *a priori* possible (bien que tout ne soit pas réellement possible).
C'est-à-dire

qu'un mot
d'une certaine
catégorie peut
trouver un
emploi
correspondant
à une autre
catégorie.

Par exemple,
pratiquement
n'importe quel
élément peut
être employé
comme nom
commun,
quand on
l'utilise avec
un
déterminant :

- *des si -
les si
n'aiment*

- pas les -*
rais
- *le qu'en*
dira-t-on
 - *un petit*
je ne
sais
quoi
 - *un moi*
d'abord
les
autres
après
s'il reste
de la
place...

C'est un peu
comme si l'on
mettait cet
élément entre
guillemets,
comme une
citation. Dans
un texte

imprimé, on
l'écrit en
italiques.

De la même
manière, un
nom commun
peut avoir
exceptionnelle-
ment une
fonction
purement
adjectivale,
comme
l'épithète.

C'est le cas
des adjectifs
de couleur
invariables,
comme *cerise*,
citron,
marron... ; par
exemple, ce
dernier est
bien « senti »

comme un
adjectif, mais il
ne peut pas
s'accorder, au
moins au
féminin (le
pluriel en
marrons

commence à
entrer dans les
mœurs). On
continue à
sentir qu'avec
cerise ou
citron, c'est
une
comparaison ;
avec *rose*,
orange ou
marron, on ne
le sent plus.

Dès qu'on ne
sent plus que
ce mot est

utilisé comme citation ou comparaison, il est complètement **lexicalisé**, il a changé de nature, et il tend à prendre la variabilité de sa nouvelle catégorie, quand ça ne pose pas de problème de sonorité ou de sens.

3) La dérivation inverse

Elle consiste à tirer un mot plus simple d'un mot plus long ; dans la pratique, on part souvent d'un verbe, qui donne la notion de base (fait, action), et pour former un nom, on enlève simplement la désinence d'infinitif, en formant ce qu'on appelle alors un **déverbal** :

- *Accorder* > un *accord*
- *refuser* > un *refus*
- *attaquer* > une *attaque*
- *greffer* > une *greffe*
- *choisir* > un *choix*

Le problème, c'est que cela se situe sur un plan historique, et qu'il est parfois difficile de déterminer si c'est le verbe ou le nom qui est venu en premier. L'étude des définitions permet souvent de conclure : un *refus*, c'est « le fait de

refuser », mais *refuser*, ce n'est pas « opposer un refus », c'est « ne pas accepter ». Le nom se définit par référence au verbe, et non l'inverse.

Il existe deux adjectifs tirés (au XIIème siècle) de noms communs hérités du latin :

- *Châtain* vient du nom *une châtaigne*, car il décrit une couleur de cheveux ressemblant à celle de ce fruit (*castanea* en latin).
- *Violet* vient du nom *une violette* (même

raison, *viola*
en latin).

Une des clés de l'apprentissage des langues, c'est la connaissance des principaux mécanismes de formation des mots. Elle permet de comprendre énormément de termes à partir d'un nombre relativement restreint d'éléments lexicaux.

Vieille de plus de 1000 ans, la langue française a accumulé un nombre important de vocables empruntés à une foule de cultures diverses. Il ne peut donc être question ici de donner un inventaire complet des multiples racines, préfixes et

suffixes ; nous nous limiterons, dans le cadre de ce guide, aux plus fréquemment utilisés .

Vous ne serez pas pour autant à l'abri de toute erreur; en effet, certains affixes sont polysémiques "a" dans *amoral*, *amovible*, *ajouter*, par exemple, revêt des significations contradictoires.

D'autre part, il n'est pas toujours aisé de distinguer à première vue les éléments qui composent les mots; ni *épinard*, ni *épice*, ni *épilation* n'ont de rapport avec le préfixe *épi* !

Nous attirons cependant votre attention sur l'utilité qu'il y a à vous habituer à découvrir ces procédés utilisés dans tant de mots que nous entendons ou prononçons chaque jour. C'est une curiosité qui peut se révéler très amusante et qui permet de mieux connaître et utiliser la langue.

Les dictionnaires Robert et Larousse mentionnent souvent les racines, préfixes et suffixes. Lorsqu'on y vérifie le sens d'un mot, faire un petit détour pour connaître son origine ne manque pas d'intérêt.

Les mots se forment par **dérivation** (*magasinier*), **composition** (*tire-bouchon*, *portemanteau*), **onomatopées**

(*tic-tac*), **nominalisation** de sigle (*sida*), **réduction** (*[auto]bus*); et parfois simultanément par plusieurs procédés (*arrondissement*).

Une **famille** de mots est l'ensemble des mots qui peuvent se grouper autour d'une racine commune (parfois présente sous plusieurs formes !)

La dérivation crée des mots par adjonction de terminaisons appelées suffixes et/ou préfixes

-

Suffixes formateurs de noms

-ADE	collection, action	colonnade, glissade
-AGE	collection, action, produit, état	feuillage, brigandage, cirage, servage
-AIE, -ERAIE	plantation	chênaie
-AIL	instrument	épouvantail
-AILLE	collection, action, péjoratif	pierraille, trouvaille, ferraille

-AIN, -AINE	habitant de, collection	châtelain, trentain, douzaine
-AIRE	objet se rapportant à, profession	moustiquaire, antiquaire
-AISON	action ou son résultat	fenaison, pendaison
-AN	habitant de	Persan
-ANCE, - ENCE	action ou son résultat	alliance, puissance, présidence
-ARD	se rapportant à, péjoratif*	brassard, pleurnichard
-AS, -ASSE	collection, péjoratif*	plâtras, paperasse
-AT	état, institution	professorat, pensionnat
-ATEUR	objet, profession	accumulateur, administrateur
-ATURE, - URE	action, résultat, état, fonction, lieu, collection	coupure, magistrature, verdure, filature, chevelure
-EAU, - ELLE, -CEAU, -EREAU, -	diminutifs	drapeau, ruelle, lionceau, lapereau, louveteau,

ETEAU,- ISSEAU		arbrisseau
-EE	contenu, ayant rapport à	cuillerée, matinée
- (E)MENT	action ou son résultat	logement, bâtiment
-ER, -IER, - IERE	agent, réceptacle, arbre	chapelier, herbier, poirier, cafetière
-ERIE, -IE	qualité, action, lieu	fourberie, causerie, brasserie
-ESSE	qualité	finesse
-ET, -ETTE, - ELET(TE)	diminutifs	livret, fourchette, roitelet, tartelette
-EUR	qualité	grandeur
-EUR, -EUSE	agent, instrument	chauffeur, effaceur, mitrailleuse
-IEN, -EEN	profession, nationalité	historien, Parisien
-IL	lieu	chenil
-ILLE	diminutif	brindille, faucille
-IN	diminutif	tambourin
-INE	produit	caféine

-IS	lieu, résultat d'une action	logis, clapotis
-ISE	qualité	sottise
-ISME	disposition, croyance, doctrine, métier	chauvinisme, royalisme, fascisme, journalisme
-ISON	action ou son résultat	guérison
-ISTE	profession, qui s'occupe de	archiviste, gréviste
-ITE	produit, maladie inflammatoire	anthracite, bronchite
-ITUDE	qualité	platitude
-OIR, -OIRE	instrument, lieu	arrosoir, patinoire
-ON, -ERON, -ETON, -ILLON	diminutifs	veston, aileron, caneton, portillon
-OSE	maladie, produit	tuberculose, cellulose
-OT, -OTTE	diminutifs	Pierrot, menotte
-TE	qualité	fierté

Suffixes formateurs d'adjectifs

-ABLE, -IBLE, -UBLE	possibilité active ou passive	blâmable, éligible, soluble
-AIRE	qui a rapport à	légendaire
-AIS, -OIS	qui habite	dinantais, liégeois
-AL, -EL	qui a le caractère de	royal, mortel
-AN	qui habite, disciple de	persan, mahométan
-ARD	caractère, péjoratif	montagnard, vantard
-ATRE	approximatif, péjoratif	noirâtre, bellâtre
-E	qui a le caractère de	azuré, imagé
-ESQUE	qui a rapport à	chevaleresque
-ET, -ELET	diminutifs	propret, aigret
-EUR, -EUX	caractère	rageur, courageux
-ER, -IER	caractère	bocager, saisonnier
-IEN	qui habite, qui s'occupe de	thudinien, historien
-IF	caractère	tardif, craintif
-IN	caractère, diminutif	enfantin, blondin
-IQUE	caractère, origine	colérique, volcanique
-ISSIME	superlatif	richissime

-ISTE	caractère, relatif à un parti	égoïste, socialiste
-OT	diminutif	pâlot
-U	qualité, abondance	barbu, feuillu
-UEUX	abondance	luxueux, fructueux

La **composition** unit deux ou plusieurs mots ("portemanteau")

ou ajoute au début d'un mot simple un préfixe

ou combine différentes racines surtout grecques et latines.

Principaux préfixes d'origine latine ou grecque

A-, AN-	privation	amoral, anaérobie
AB-, A- [ABS]	éloignement	abjurer, amovible,

		absoudre
AD- [A, AC, AF,AG, AL, AN, AP, AR, AS, AT]	tendance, direction	adjoindre, aligner, accéder, afficher, agglutiner, allonger, annoter, apporter, arranger, assaisonner, atterrir
AMPHI-	autour, double	amphibie
ANA-	renversement	anagramme
ANTE-, ANTI-	avant	antédiluvien, antichambre
APO-	éloignement	apostasie
ARCH(I)-	au-dessus de	archevêque, archiduc
BENE-, BIEN-	bien	bénédition, bienfaisant
BI- [BIS, BE]	deux	bipède, biscuit, bévée
CATA-	changement, vers le bas	catastrophe, cataracte
CIRCON-, CIRCUM-	autour	circonférence, circumnavigation
CIS-	en deçà	Cisjordanie
CON- [CO,	avec	concitoyen, coauteur,

COL, COM, COR]		collatéral, compatriote, corrélation
CONTRE-	opposition, à côté de,	contrecoup, contresigner
DE- [DES, DIS, DI]	séparation	décharger, désagrément, dissemblable, diérèse
DI(S)-	double	diptère, distique
DIA-	à travers	diagonale
DYS-	difficulté	dyslexie
EN-, EM-	éloignement	enlever, emmener
EN-, EM-	dans	enfermer, emmagasiner
ENTR(E)-, INTER-	au milieu, à demi, réciproquement	s'entraider, entrevoir, interscolaire
EPI-	sur	épiderme
EU-	bien	euphorie
EX-, [E, EF, ES]	hors de	exproprier, écrémer, effeuiller, essouffler
EXTRA-	hors de, superlatif	extravagant, extra-fort
FOR-	hors de	forban, fourvoyer,

[FOUR, FAU, HOR]		faubourg, hormis
HEMI-	demi	hémicycle
HYPER-	au-dessus	hypertrophie, hypertension
HYPO-	au-dessous	hypotrophie, hypotension
IN- [IL, IM, IR]	négation	inactif, illettré, imbuvable, irresponsable
INTR-	dedans	introduire
MAL- [MAU, MALE]	mal	maladroit, maudire, malédiction
ME-, MES-	mal, négation	médire, mésaventure
META-	changement, au-delà, à propos de	métaphore, métaphysique, métalangage
MI-	moitié	milieu , mi-journée
MIS(O)-	qui hait	misanthrope, misogynne
NEO-	nouveau	néo-colonialisme
NON-	négation	non-sens
OB- [OC, OF, OP]	devant, vis-à-vis, contre	obstacle, occasion, offense, opposer
OUTRE-, ULTRA-	au-delà de	outrepasser, ultra-royaliste

PAR-, PER-	à travers, complètement	parsemer, parachever, perforer
PARA-	à côté de, contre	paramédical, parachute
PERI-	autour	périmètre
POLY-	plusieurs	polygone
POST-	après	postdaté
POUR-, PRO-	devant, à la place de	pourvoir, pourchasser, projeter
PRE-	devant, avant	préavis, présupposer
RE- [RA, RE, RES, R]	répétition, contre, intensité	revoir, rafraîchir, réagir, ressortir, remplir
RETRO-	en arrière	rétroprojecteur
SEMI-	demi	semi-remorque
SOU(S)- [SUB, SUC, SUG]	dessous	soulever, subvenir, succéder, suggérer
SUR-, SUPER-	au-dessus, superlatif	surcharge, superfin
SYN- [SYM, SYL, SY]	avec	synthèse, symétrie, syllabe, système
TELE-	au loin	télescope
TRANS- [TRES,	au-delà,	transpercer, tressaillir,

TRE, TRA]	déplacement	trépasser, traduire
TRI-	trois	trident
VICE-, VI-	à la place de	vice-président, vicomte

Mots ou radicaux latins ou grecs

-AERO-	air	aérostaf
-AGRI-	champ	agricole
-ALGIE	douleur	névralgie
-AMBUL-	qui marche	somnambule, ambulance
ANTHROPO-, -	homme	anthropologie, misanthrope

ANTHROPE		
ARCHEO-	ancien	archéologie
AUTO-	soi-même	autobiographie
BIBLIO-	livre	bibliographie
-BIO-, -BIE	vie	biologie, aérobie
-CEPHAL(E)-	tête	céphalalgie, hydrocéphale
CHROMO-, - CHROME	couleur	chromosome, monochrome
CHRONO-, - CHRONE	temps	chronomètre, synchrone
-CIDE	qui tue	insecticide
-COLE	cultiver, habiter	horticole, arénicole
-COSMO-, - COSME	monde	cosmonaute, microcosme
-CRATIE, -CRATE	pouvoir	démocratie, aristocrate
-CRYPTO-	caché	cryptogramme
-CULTURE	cultiver, élever	monoculture, apiculture
DACTYLO-, - DACTYLE	doigt	dactylographie, ptérodactyle

-DUC	qui conduit	viaduc, infoduc
DYNAMO-	force	dynamomètre
-FERE	qui porte	conifère
-FIQUE	qui produit	frigorifique
-FUGE	qui fait fuir, qui fuit	vermifuge, centrifuge
GAST(E)R(O)-, - GASTRE	ventre	gastralgie, gastéropode, épigastre
-GENE, GENE-	engendrer	mutagène, génétique
GEO-, -GEE	terre	géologie, apogée
-GRADE	marcher, degré	plantigrade, centigrade
-GRAMME	écrit, poids	télégramme, milligramme
GRAPHO-, - GRAPHIE, - GRAPHE	écrit, étude	graphologie, géographie, phonographe
HECTO-	cent	hectolitre
HIPPO-	cheval	hippodrome
HYDR(O)-,- HYDRE	eau	hydrographie, anhydre
ISO-	égal	isocèle

LOGO-, -LOGIE, -LOGUE	discours	logorrhée, biologie, dialogue
-MANE, -MANIE	folie	toxicomane, mythomanie
MEGA(LO)-	grand	mégalithe, mégalomane
METRO-, -METRIE, -METRE	mesure	métronome, géométrie, diamètre
MONO-	seul	monorail
MORPHO-, -MORPHE	forme	morphologie, anthropomorphe
NECRO-	mort	nécropole
NEURO-, NEVR(O)-	nerf	neurologie, névralgie, névropathe
-NOME, -NOMIE	règle	métronome, astronomie
-OÏDE	en forme de	ovoïde
OMNI-	tout	omniscient, omnivore
ORTHO-	droit, correct	orthographe
PALEO-	ancien	paléolithique
-PARE	qui se reproduit	ovipare
PATHO-, -PATHE,	maladie	pathogène, névropathe,

-PATHIE		télépathie
-PEDE	ped	palmipède
PHAGO-, -PHAGIE, -PHAGE	manger	phagocyte, anthropophagie
PHIL(O)-, -PHILE, - PHILIE	ami	philatélie, bibliophilie, aquariophilie
-PHOBE, -PHOBIE	haine	anglophobe, claustrophobie
-PHONE,PHONO-,- PHONIE	voix, son	microphone, phonographe, aphonie
PHOTO-	lumière	photographie
PTERO-, -PTERE	aile	ptérodactyle, hélicoptère
-SCOPE, -SCOPIE	regard	télescope, stéréoscopie
-TECHNIE	science	pyrotechnie
TELE-	loin, télévision	téléphone, téléspectateur
THEO-, -THEE	dieu	athée, théologie
-THERAPIE	guérison	kinésithérapie

THERMO-, - THERME	chaleur	thermomètre, isotherme
-TOMIE	coupe	lobotomie
TOPO-, -TOPE	lieu	toponyme, isotope
TYPO-, -TYPE	caractère d'imprimerie	typographie, linotype
-VORE	qui mange	carnivore
XENO-	étranger	xénophobie
ZOO-	animal	zoologie

La composition

Nous distinguons la *composition* « populaire », à partir de mots français, de la *composition savante*, à partir d'éléments grecs ou latins, et nous y ajoutons les *mots-valises*, qui sont des composés à partir de mots tronqués.

La composition « populaire »

La composition à partir de mots français se fait par *juxtaposition de deux **mots*** (ou plus), autrement dit « de deux éléments qui peuvent exister à l'état libre » ; ces composés ne sont pas toujours écrits « en un mot » :

porte + feuille → portefeuille

chou + fleur → chou-fleur

bateau + mouche → bateau mouche

Autres exemples : *autoroute ; wagon-lit, chou-rave, eau-de-vie ; pomme de terre*

La composition savante

Par contre, la composition savante, c'est-à-dire la composition à partir d'éléments latins ou grecs, ne se fait pas à partir de mots. En effet, pour un composé comme *anthropologue*, les deux éléments (*anthropo-*, *-logue*) n'existent pas à l'état libre, mais seulement dans des composés ou bien dans des dérivés

La troncation

La *troncation* est un procédé qui consiste à abrégé un mot par suppression d'une ou plusieurs syllabes. Généralement, c'est la finale du mot qui est tronquée :

auto[mobile], *radio*[phonie] et *radio*[graphie], *fac*[ulté],
catho[lique], *cinéma*[tographie], *cine*[ma]– rarement
l'initiale :[auto]*bus*

Dans ce cas, c'est le premier élément d'un composé qui est isolé (*auto* ← *autobus*), ou bien un préfixe :

hyper[marché]

Le mot tronqué peut correspondre à un morphème, c'est-à-dire à un élément significatif (comme *auto*, *radio*, *hyper*, *télé* ← *télévision*) ; mais le plus souvent, l'élément qui constitue le mot tronqué est une séquence dépourvue de signification (comme *fac*, *catho*, *cinéma*, *cine*).

Parfois, le mot tronqué se voit ajouter un suffixe (comme *-ot*) ou un pseudo-suffixe :

bach[elier] → *bachot* (cf. *cheminot*,
cuistot)

val[ise] → *valdoche*¹

Dans beaucoup de cas, c'est une finale en *-o* qui est ajoutée à la troncation :

dict[ionnaire] → *dico*

mécan[icien] → *mécano*

prol[étaire] → *prolo*

apér[itif] → *apéro*



La siglaison

La *siglaison* consiste dans la réduction d'un terme composé à la succession des initiales des termes qui le composent. Selon la prononciation, on distingue *sigles* et *acronymes*.

Les sigles

Les *sigles* sont des suites d'initiales prononcées avec les noms des lettres :

V. T. T. [vetete] n. m. « vélo tout-terrain »

S. D. F. [DsdeDf] n. « sans domicile fixe »

C. A. P. [seApe] n. m. inv. « certificat d'aptitude professionnelle » ou « certificat d'aptitude pédagogique »

Les acronymes

Les *acronymes* sont des suites d'initiales prononcées comme un mot ordinaire :

T. I. R. [tiY]) « transit international routier »

CES [sDs] n. m. « contrat emploi solidarité »²

D.O.M.-T.O.M. (les) [dCmtCm] « les départements [d'outre-mer] et territoires d'outre-mer »

Sigles et acronymes comme bases de dérivés

Les sigles peuvent souvent servir de base à des dérivés :

P. D. G. [pedeFe] n. « président-directeur général »

→ *pédégère* [pedepFDY] n. f. « femme qui exerce les fonctions de P. D. G. »

O. N. U. ³ « Organisation des Nations Unies »

→ *onusien, onusienne* adj. ou n.

pacs [paks] n. m. « Pacte Civil de Solidarité »

→ *pacser* v. itr.,

→ *pacsé* p. p. adj. ou n. [« *les mariés, les « pacsés » et les vrais concubins* » (Le Monde, 1998), cit. PR v2]



Cette observation entraîne une redéfinition de la composition comme *juxtaposition de deux éléments* (ou plus) **qui peuvent servir de base à des dérivés**. La dérivation peut donc se formuler :

$$\textit{anthrop(o)-} + \textit{-log(ue)} \rightarrow \textit{anthropologue}^4$$

À remarquer qu'à la différence des affixes, les éléments qui entrent dans la composition peuvent être utilisés indifféremment comme premier ou comme deuxième terme d'un composé :

chou-fleur / fleur de *lys*
anthropologue / *misanthrope*
chou-fleur / chou *rouge*
anthropologue / *logarithme*

Autres exemples : *thermomètre* (: *thermique, métrique*) ; *isotherme, baromètre*

REMARQUE. — La formule « base + base → mot composé » fonctionne aussi dans bien des cas de la composition « française », cf.

wagon-lit : *wagonn-et, a-lit-er*

bateau mouche : *batel-ier,*
mouch-eron
pomme de terre : *pomm-ier,*
terr-eux

– mais elle rencontre des problèmes dans d'autres cas, cf.

eau-de vie : *aqua(?)-tique,*
vi-able
autoroute : *auto-?, rout-*
ier
chou-rave : *chou-?, rave-*
?

La solution est peut être de définir la composition comme
« juxtaposition d'éléments qui peuvent exister à l'état libre
et/ou servir de base à des dérivés »

Références

- <http://thesis.univ-biskra.dz/3135/1/memoire.pdf> : **UNE CLASSIFICATION SYNTACTICO-SÉMANTIQUE DES NOMS DE MEUBLES**, Mémoire présenté Nacima BEKKOUCHE pour l'obtention du diplôme de magistère Option : Sciences du langage, Année universitaire : 2014/2015
- **Caroline** Masseron, Présentation. Les paradoxes de la synonymie, Pratique, linguistique, littérature, didactique, 141-142, 2009
<https://journals.openedition.org/pratiques/1260>
- <https://books.openedition.org/pum/139?lang=en>
- Pascal Amsili, L'antonymie en terminologie: quelques remarques Pascal 2003. hal-00009275
- <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00009275/document>
- <https://www.universalis.fr/encyclopedie/linguistique-domaines/3-la-lexicologie-la-semantique-et-la-pragmatique/>
- <http://bbouillon.free.fr/univ/ling/fichiers/morpholex/morphlex1.htm>
- <http://www.ecoles.cfwb.be/ismchatelet/fralica/importskeynet/refer/theorie/annex/racines.htm>
- <http://kwork3.cs.queensu.ca/474c/Cours/215.1996/chap6.html#00>
- <https://lektsii.org/6-59610.html>
- <https://www.kidsvacances.fr/fiches-de-cours/college/francais/champs-lexicaux.html>
- http://eole.irdp.ch/activites_eole/annexes_doc/annexe_doc_18.pdf
- <https://core.ac.uk/download/pdf/58901995.pdf>
- <https://preparerlecrpe.files.wordpress.com/2015/12/lexique-fiche-1-la-polysc3a9mie.pdf>
- https://www.ccdmd.qc.ca/media/lect_3_3-08Lecture.pdf
- https://is.muni.cz/el/1421/jaro2008/FJIA023a/um/5101918/Les_antonymes_-_teoreticky_uvod.pdf
- <https://preparerlecrpe.files.wordpress.com/2015/12/lexique-fiche-4-hyperonymie-et-hyponymie.pdf>
- <https://fr.wikipedia.org/wiki/Lexique>
- <https://www.studocu.com/fr/document/universite-de-limoges/lexicologie/lexicologie-et-semantique-cm/3492443>
- https://studopedia.net/7_1738_Le-lien-de-la-lexicologie-avec-les-autres-branches-de-la-linguistique.html

- https://www.home.uni-osnabrueck.de/bschwisc/archives/formation.htm#_Toc530742578
- <https://www.etudes-litteraires.com/lexicographie.php>
- <https://books.openedition.org/pum/139?lang=en>
- <https://fr.wikipedia.org/wiki/Lxicographie>